

Zonage agricole L'indemnisation est écartée

La banque
de terres
au crédit
agricole

page A-2

par Marc LESTAGE

La loi sur la protection du territoire agricole que le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, doit déposer cet après-midi, à l'Assemblée nationale va décevoir bien des attentes, si l'on s'en remet à la dernière version du document de travail préparatoire au projet de loi obtenu d'une personne proche du cabinet du ministre, hier, par LE SOLEIL.

Il semble en effet que la loi sur le zonage écarte définitivement toute formule d'indemnisation des propriétaires touchés par les nouvelles contraintes imposées par la loi de protection du territoire agricole.

De plus, la loi décrète le gel des territoires agricoles uniquement dans les basses terres du Saint-Laurent et dans une partie de l'Outaouais.

Enfin, elle crée une commission provinciale à laquelle seront subordonnés tous les paliers de l'administration municipale qui seront désormais tenus de faire des recommandations à la commission sur tout changement d'affectation dans les zones désignées.

Quant à la récupération des sols agricoles, qui sont présentement détenus par des non-résidents, la loi ne propose aucun mécanisme susceptible de favoriser leur cession ou leur

utilisation à des fins vraiment agricoles.

Le projet de loi ne semble pas non plus favoriser l'utilisation des territoires agricoles protégés puisqu'il exige tout au plus que les terrains destinés à l'agriculture soient "laissés sous couverture végétale", une définition qui inclut le fait de laisser un lot "en friche ou à l'abandon", selon la définition même de la loi.

Omissions

Contrairement à son prédécesseur, M. Kevin Drummond, il semble bien que M. Garon soit parvenu à convaincre ses collègues ministres qu'il est possible

d'imposer le gel des sols à vocation agricole sans pour autant instituer un système d'indemnisation des agriculteurs dont les terres ne seront plus disponibles pour les projets immobiliers ou de loisirs rémunérateurs. Cette question qui, semble-t-il, a empêché tous les gouvernements précédents d'adopter une loi de zonage avait été soulevée à quelques reprises au cours de la dernière tournée de consultation du ministre Garon au sujet de la protection du territoire agricole.

Le ministre, qui a visité toutes les régions du Québec, s'était également fait dire à plusieurs reprises qu'il était essentiel de protéger tout le territoire

québécois et non certains secteurs les plus productifs afin d'éviter que les "spéculeurs soient refoulés dans les régions les plus démunies pour les contenir", comme la Beauce, les Cantons de l'Est, l'Est du Québec, le Saguenay-Lac Saint-Jean et le Nord-Ouest québécois.

Or, la nouvelle législation suggère de décréter "zone protégée" une étendue de territoire délimitée sur un lot de cartes qui accompagnent la loi. Ce territoire inclut de fait toutes les basses terres du Saint-Laurent plus une partie de l'ouest de la province. On semble donc s'être inspiré de normes relatives

(Suite à la page A2, 4e col.)

Louis-M. VACHON
Jean-Paul MICHAUD
AVOCATS
1720, de la Canardière
663-6944

LE SOLEIL

guy rouleau
opticien d'ordonnances

74 PAGES 6 CAHIERS

QUEBEC, JEUDI 9 NOVEMBRE 1978

82e ANNEE, No 105 PRIX 25¢

jeudi

automobile

Dans notre chronique sur l'auto, on nous rappelle que l'hiver affecte particulièrement le différentiel et que le chauffe-moteur est un appareil vital. Et aussi, nos informations sur la rouille et le coût d'utilisation d'une automobile en 1978.

pages D-8, D-9

Carter et le "trio" menaçant

Les élections de mardi ne sont en fin de compte qu'une plate-forme sur laquelle devront construire démocrates et républicains. Les trois principaux adversaires possibles de Carter aux élections présidentielles américaines de 1980 ont facilement été réélus à leurs postes respectifs.

page B-7

météo

Nuageux avec averses aujourd'hui à Québec et à l'est. Maximum près de 8 à Québec et en Beauce. Près de 5 plus à l'est. Demain, nuageux avec averses.

détails à la page F-2



BEGIN à Montréal
page B-6

sommaire

Annonces classées	F-2 à F-18
Arts et lettres	E-2 à E-7
Automobile	D-8, D-9
Bridge	F-16
Carrières et professions	D-4
Décès	F-19
Economie-finances	D-1 à D-5
Feuilleton	F-17
Horoscope	F-15
Information régionale	B-2, B-3
Mot mystère	F-2
Mots croisés	F-3
Où aller à Québec	E-7
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	F-14
Pierre Champagne	A-8
Sport	C-1 à C-11
Télévision	E-6

Sixième ravisseur du FLQ

L'UN lance le nom de Hamer face à Bédard

par Raymond GIROUX

Protégé par la règle de l'immunité parlementaire, le député unioniste Serge Fontaine a provoqué ce qu'on peut appeler poliment un froid, hier, quand il a demandé au ministre de la

Justice si son enquête sur le mystérieux sixième ravisseur de M. James Richard Cross, en 1970, ne "porte actuellement sur la personne de M. Nigel Barry Hamer, 30 ans, professeur en génie électrique, résidant dans la ville de Lasalle".

M. Fontaine devenait ainsi la première personne à oser placer un nom sur ce personnage dont l'existence a été dévoilée dans le dernier numéro de la revue L'Actualité par le journaliste Marc Laurendeau.

Interrogé par les journalistes, peu après son intervention, le député de Nicolet-Yamaska a affirmé avoir agi ainsi parce qu'à peu près tous les membres de l'Assemblée nationale, à son avis, connaissent le nom qu'il avait lancé sur le parquet, et qu'il ne croyait pas lui avoir causé plus de tort que la CECO en avait causé à beaucoup d'individus.

M. Fontaine s'est toutefois gardé de prononcer le nom du sixième homme à l'extérieur de l'Assemblée nationale: son immunité ne jouant plus, il aurait été passible de poursuites devant les tribunaux.

Il a également précisé qu'il avait l'accord de tout le caucus de son parti pour "faire avancer la justice", selon son expression.

Le ministre de la Justice avait tout d'abord refusé d'identifier ce monsieur "X", à la suite d'une première intervention de M. Fontaine, tout comme il l'a

constamment fait depuis que son existence est connue.

Insatisfait de cette réponse, le député de Nicolet-Yamaska est revenu à la charge en nommant le mystérieux personnage et en ajoutant qu'il avait

été "membre du Mouvement de libération du taxi, tout comme Carbonneau et Lanctôt" (deux autres membres du FLQ exilés en France).

Cette intervention a provoqué un

(Suite à la page A2, 1re col.)

La thèse du 6e homme est plausible (Vallières)

par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — Comme le journaliste Marc Laurendeau, Pierre Vallières, ex-penseur du FLQ et auteur du livre "L'exécution de Pierre Laporte", estime que seule une enquête publique permettra de faire la lumière sur le rôle qu'aurait joué le sixième homme dans l'enlèvement du diplomate britannique James Richard Cross.

Pour sa part, Pierre Vallières estime "très plausible" la thèse du sixième homme et avait déjà eu vent de cette

(Suite à la page A2, 1re col.)

Le Royal Trust en voie d'achever son transfert à Ottawa

MONTREAL (d'après PC) — Le plus important trust au pays, le Royal Trust, a entrepris l'étape finale de ses préparatifs de transfert de son siège social de Montréal à Ottawa en réorganisant ses actions en un holding ayant sa principale place d'affaires à Ottawa et enregistré sous la raison sociale de Royal Trustco Ltd.

Les 7.800 actionnaires de Royal Trust ont reçu cette semaine une lettre de la compagnie les informant qu'ils ont jusqu'au 1er décembre pour échanger leurs actions pour des parts dans la nouvelle compagnie.

Ce transfert est l'étape finale d'une

opération entreprise il y a trois ans et destinée à faire du Royal Trust une corporation disposant d'une charte fédérale.

Les actionnaires n'ont aucun mot à dire dans la décision de la compagnie de transférer son siège social de la province de Québec en Ontario pour la simple raison qu'elle a changé de nom. En ce faisant, elle évite un débat où l'émotivité y est pour beaucoup, comme ce fut le cas pour la Sun Life.

Les actionnaires sont toutefois libres d'échanger leurs actions dans la

(Suite à la page A2, 3e col.)

Les conteneurs quittent Québec en douce

par Claude TESSIER

Ce 9 novembre 1978 est un Requiem pour conteneurs à Québec. Aux petites heures ce matin, le "CP Traders" de la CP Navigation a quitté en douce le port de Québec pour Londres, Le Havre et Rotterdam avec 400 conteneurs transbordés à l'Anse-aux-Foulons.

Ainsi prend fin, dans les brumes de l'automne, un terminus pour conteneurs, qui en voyait passer 63.000 par année. Il avait été inauguré le 5 décembre 1970 après une folle party de trois jours dans les hôtels de Québec. La Chambre de commerce avait réussi à attirer pour la circonstance 500 hommes d'affaires de Montréal et de Toronto.

C'était une sorte de foire! Le Bonhomme Carnaval était présent. Il est sorti subitement d'un conteneur comme d'une boîte à Pandore. Pendant ce temps, des hôtesses distribuaient en souvenirs de petits conteneurs en bois de cinquante cents.

On n'a jamais compris cette ruée des "généralistes" de l'économie et de la finance sur un souvenir aussi ridicule pendant qu'on agitait une grosse cloche.

Peut-être cherchait-on à oublier et surtout à faire oublier des événements qui deux mois plus tôt avaient mis le Québec sur la carte. Devant ses invités massés sur le quai 52, le premier ministre Robert Bourassa, traduisant l'humeur du moment, déclarait en surplus que le terminus maritime mettait le port de Québec et la région métropolitaine sur la carte économique du monde.

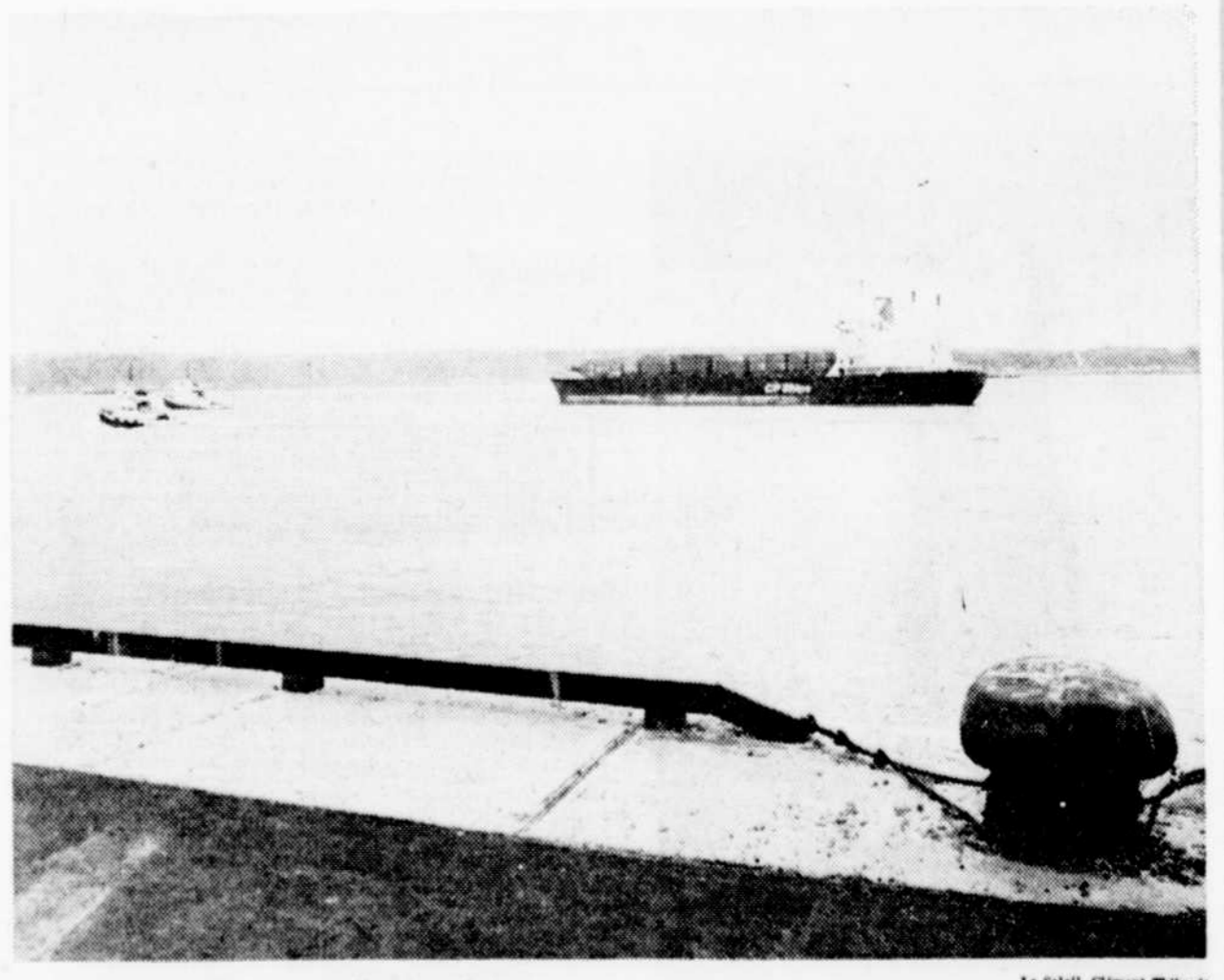
Au même moment, James Richard Cross rentrait chez lui, à Londres, et Jacques Lanctôt déclarait à l'agence de presse cubaine que lui et son épouse avaient été arrêtés par la police plusieurs jours avant que le diplomate britannique ne soit libéré.

Les automnes au Québec ne sont pas de tout repos. Aujourd'hui, huit ans plus tard, si l'on prend les déclarations à la lettre de tout ce beau monde, il faut écrire que le port de Québec n'est plus sur la carte

(Suite à la page A2, 3e col.)



Le 5 décembre 1970, le Bonhomme Carnaval était de la partie.



Le 9 novembre 1978, c'est un départ en douce.

Le Soleil, Clément Thibault

La banque de terres confiée au crédit agricole

Le projet de loi parrainé par le ministre Jean Garon concernant l'institution d'une banque de terres arables propose de confier la gestion complète de ce programme à l'Office du crédit agricole.

Cette banque de terres n'aura pas pour but de constituer des réserves spéculatives ou de concurrencer les personnes qui mettent leur terre en vente, selon le mémoire présenté à ce sujet par M. Garon à ses collègues du Conseil des ministres.

De fait, la nouvelle loi prévoit plutôt que la future banque devrait acheter une terre seulement si elle a un acheteur ou un locataire en vue. Dans certains cas, elle pourrait être qu'un intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur.

Le projet de loi du ministre Garon prévoit de plus que ce programme pourrait bénéficier de la contribution du gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agricole.

Dans son plaidoyer au Conseil des ministres, M. Garon estime que les mesures proposées se traduiraient par un coût global de \$35,890,000 pour une période de trois ans dont une portion de \$13,440,000 pourrait être assumée par le gouvernement fédéral.

Après avoir établi que cette loi doit favoriser l'établissement en agriculture, la relève agricole, la continuité de l'agriculture, l'agrandissement et la consolidation de fermes familiales déjà existantes et la récupération de terres arables non utilisées ou sous-utilisées, le texte de loi autorise la banque à faire "l'acquisition de terres en vue de les louer, avec ou sans option d'achats ou de les revendre à des agriculteurs ou à des exploitants de groupe pour un usage compatible avec les objectifs de développement du ministère de l'Agriculture du Québec".

Le prix payé par la banque ne pourrait en aucun cas excéder la valeur marchande établie dans la réglementation accompagnant la loi.

Lors d'une première location de cinq ans, le montant annuel du loyer serait calculé sur la base de 5 à 8 pour 100 du prix d'achat plus 50 pour 100 du coût des améliorations apportées par la banque.

A l'expiration d'un premier bail, l'utilisateur pourrait renouveler son contrat ou se porter acquéreur de la ferme. Dans ce cas, on précise que le prix du loyer déjà versé ne pourrait être déduit du prix de vente consenti.

Consolidation

Enfin, le projet de loi stipule que la banque de terres à être créée pourrait disposer d'autres sources d'approvisionnement si les ministères des Transports et des Travaux publics lui transfèrent les parcelles de lots qu'ils détiennent. L'Office du crédit agricole du Québec qui serait de toute évidence l'administrateur de cette nouvelle loi pourrait également confier à la banque la gestion des terres dont il reprend l'administration à la suite d'un défaut de remboursement.

Zonage agricole...

(Suite de la première page)

au potentiel des sols (classes 1,2,3 et 4) pour délimiter le territoire protégé. Le législateur se réserve toutefois le droit, par décret, d'identifier comme région agricole désignée toute autre partie du territoire du Québec et peut stipuler, le cas échéant, les dispositions de la loi qui ne s'y appliquent pas.

Modalités

Les gouvernements municipaux qui ne voyaient pas pour leur part, l'opportunité de procéder à l'adoption d'une loi de zonage (sectorielle) préalablement à l'application d'un programme global d'aménagement du territoire seront déçus d'apprendre que la nouvelle loi leur consacre uniquement un rôle consultatif en matière d'affectation du territoire, à l'intérieur des zones désignées.

Le projet de loi prévoit, en effet, la création d'une commission de cinq membres sous le nom de "Commission de protection du territoire agricole du Québec".

Cet organisme n'aura pas d'équivalent au niveau des régions comme le réclamait l'UPA et la loi ne prévoit pas non plus de façon spécifique la représentation des agriculteurs parmi ses administrateurs.

Dans un premier temps, la loi identifie les zones protégées sur des

cartes qui délimitent et soustraient à l'administration de la commission les zones urbaines (plus de 5,000 habitants) et une mince frange dans leur périphérie.

Les agglomérations de moins de 5,000 habitants incluses dans les zones protégées sont englobées avec les autres territoires protégés dans ce que la loi appelle "des aires retenues pour fin de contrôle".

Dans la phase provisoire, la loi prévoit le respect des droits acquis, ce qui permettra la continuation des usages non agricoles en cours durant la période de gel.

La phase provisoire sera l'occasion pour le ministère de l'Agriculture de déposer auprès de chaque administration municipale incluse dans la zone désignée un plan de la zone agricole suggérée.

Après avoir reçu ce document, les municipalités auront 180 jours pour s'entendre avec la commission sur l'établissement des limites permanentes de la zone agricole de son territoire. Si aucune entente n'est survenue à ce moment, la commission ou le gouvernement ont le privilège de trancher le litige en imposant leur point de vue à la municipalité, "en tenant compte des représentations faites".

Une fois le mécanisme de contrôle permanent déclenché, tous les cas de nouvelle affectation seront étudiés par

les municipalités qui transmettront leurs recommandations à la commission pour homologation ou révision.

Fiscalité

En terme de fiscalité, le projet de loi suggère que le ministère de l'Agriculture augmente de 40 à 70 pour 100 le remboursement des taxes foncière et scolaire, qui est consenti aux agriculteurs, dans les zones désignées.

La loi prévoit toutefois que les agriculteurs dont la terre sera reclassifiée, devront remettre les exemptions fiscales dont ils auront bénéficié au cours des cinq dernières années à titre d'incitation à maintenir l'utilisation agricole des sols.

Administrateurs

On mentionne enfin dans l'entourage du ministre Garon que le futur président de la Commission de protection du territoire agricole sera M. Pierre Luc Blain, un avocat qui occupe pour l'Union des producteurs agricoles du Québec depuis plusieurs années. Les autres administrateurs n'ont pas encore été nommés officiellement non plus mais il faut s'attendre d'y retrouver l'agronome Jacques Landry, l'actuel directeur du Service de protection du territoire agricole du MAQ et M. Lauréat Tardif, un spécialiste en sols de la région de La Pocatière qui a été candidat du Parti québécois aux dernières élections dans le comté de Kamouraska, selon les informations du SOLEIL.

Sixième ravisseur...

(Suite de la première page)

certain remous parmi les députés, tandis que M. Marc-André Bédard, visiblement bouleversé par les questions de M. Fontaine, lui répliquait, aux applaudissements à la fois des péquistes et des libéraux, que "si le député de Nicolet-Yamaska a décidé d'assumer des responsabilités en mentionnant un nom quelconque, qu'il assume cette responsabilité".

"Pour ce qui me regarde, a-t-il poursuivi, je n'informerai pas et je ne confirmerai pas quelque nom que ce soit, parce que la seule ligne de conduite correcte, pour un ministre de la Justice, c'est qu'on n'a pas à véhiculer dans le public des noms qui font l'objet d'enquêtes policières avant que ces personnes n'aient été l'objet d'accusations."

M. Bédard a fait la même réponse quand le député a demandé à quel corps de policier appartenait la voiture située le matin même devant la maison du personnage qu'il venait d'identifier.

Controverse

Ce mystérieux monsieur "X" a d'ailleurs fait l'objet de controverses au cours des derniers jours relativement à son "statut": était-il un indicateur de police ou un terroriste?

Le dernier à apporter de l'eau au

La thèse du...

(Suite de la première page)

version avant de rédiger son livre sur les événements d'octobre 1970.

"Je n'en ai pas parlé dans mon livre parce que je n'avais pas de preuve. C'était encore du oui-dire à ce moment", a-t-il expliqué au cours d'un entretien téléphonique avec LE SOLEIL.

Vallières, dont le volume soulevait de nombreuses interrogations sur la version officielle des événements d'octobre 1970, s'est, par ailleurs, refusé à confirmer ou infirmer les informations rendues publiques, hier, devant l'Assemblée nationale, sur l'identité de ce mystérieux sixième homme.

Rejoint sur sa ferme du comté de Charlevoix, Vallières continue de croire que plusieurs coins d'ombre subsistent sur tous ces événements et s'est dit persuadé que seule une véritable enquête publique pourrait permettre de cerner le rôle de ce sixième homme.

Dans son livre sur les dessous de l'affaire Laporte, Vallières laissait clairement entendre que les événements d'octobre 1970 faisaient partie d'un scénario, d'une crise "téléguidée" par Ottawa pour écraser toute velléité d'indépendance au Québec. Lors du lancement de son volume en mars 1977 l'auteur avait déjà demandé la tenue d'une enquête publique sur tous ces événements.

moulin spéculatif est un ancien membre de la GRC, M. Donald McLeery, qui a affirmé à un journaliste de la "Gazette", mardi, qu'il avait réussi à faire croire à Jacques Cossette-Trudel, un membre du FLQ, que la police avait un informateur en leur sein.

Or, a dit M. McLeery, il ne savait absolument rien du personnage qu'il avait présenté au feldquist comme son informateur, sinon qu'il avait une photographie montrant ensemble Cossette-Trudel et cet homme, dans un restaurant de Montréal.

Ces affirmations de l'ancien policier fédéral ont suscité une vive réaction de M. Marc Laurendeau, qui a précisé dès hier, dans Montréal-Matin, que les Cossette-Trudel n'avaient pas été dupes de la manœuvre de la GRC et qu'ils croyaient à la "fiabilité" de leur complice qui n'a jamais été pris.

Le sixième homme, selon Laurendeau, aurait collaboré à l'enlèvement du diplomate britannique et obtenu, par la suite, les médicaments dont il avait besoin avant de retourner dans son milieu d'origine.

Le journaliste affirme que les Cossette-Trudel attribuent l'impunité de cet individu au fait que les policiers l'auraient laissé courir pour qu'il "essaime" et ainsi découvrir éventuellement un nouveau réseau terroriste.

Fin de la grève à la Vickers

MONTREAL (PC) — La grève qui durait depuis cinq semaines à la division industrielle de la Canadian Vickers a pris fin, quand les employés ont accepté, dans une proportion de 86 pour 100, les offres de la compagnie.

Selon les clauses de l'entente intervenue au début de la semaine, les 430 travailleurs, membres de la CSN, recevront une augmentation de \$1.37 l'heure à l'intérieur d'un contrat de deux ans, ce qui représente un surplus de 20 cents à ce que la compagnie offrait au début de la grève.

Les syndiqués ont également obtenu de meilleures clauses concernant la sécurité-santé. La compagnie sera notamment obligée de garder à son emploi un travailleur victime d'incapacité partielle permanente et devra lui fournir un travail correspondant à ses capacités sans déplacer un autre syndiqué.

Le Royal Trust...

(Suite de la première page)

compagnie à charte provinciale pour des actions dans le holding ayant son siège social dans la capitale nationale.

Dans sa lettre expliquant sa réorganisation, le Royal Trust précise que la compagnie veut se libérer de la camisole de force que constitue la législation provinciale régissant le développement et les opérations financières d'une compagnie de trust.

Selon le plan de réorganisation de la compagnie, Royal Trust prendra le contrôle des 16 filiales d'exploitation du groupe Trust royal. Le Trust royal compte actuellement 2,000 employés au Québec et il est évident qu'il n'entend pas démanteler les employés de ses successales.

Les actifs administrés du Trust royal sont de \$19.2 milliards. Les comptes du Québec représentent 24 pour 100 de l'ensemble des revenus bruts de la compagnie, qui ont atteint, l'an dernier, \$395 millions.

Six des principaux cadres de la compagnie seront relocalisés de Montréal à Ottawa, mais le président du conseil, M. Kenneth White, a affirmé qu'il restera à Montréal... au moins jusqu'à la nouvelle année!

Outre le caractère soi-disant restrictif de la législation provinciale régissant les compagnies de fiducie, comme mobile du déménagement du Royal Trust à Ottawa, il y a la législation sur la langue.

M. White s'est déjà plaint des restrictions imposées à l'usage de l'anglais au Québec dans son message aux actionnaires lors de son dernier rapport annuel.

On sait que le Trust royal a fort peu fait jusqu'à maintenant pour franciser ses opérations et que même les agents d'immeuble du Trust royal doivent encore utiliser dans leur travail quotidien des documents rédigés en anglais seulement.

Les conteneurs...

(Suite de la première page)

économique du monde. Les débardeurs en savent quelque chose.

En choisissant Montréal désormais comme terminus pour conteneurs, CP Navigation obéit, dit-on, à des lois économiques. C'est la logique de la conteneurisation. Les 50 et quelques études sur le développement du port de Québec au cours de la décennie, conduisent donc à un constat d'échec.

Le président du conseil de CP Navigation, M. W.J. Stenason, avait écrit dans la petite brochure remise aux invités, ce jour-là: "La mer sait être romantique, mais le porte-conteneurs alvéolaire qui la franchit n'est qu'un moyen de transport qui, comme la route et le rail, assure le transport de conteneurs".

Oui, la mer sait être romantique!

absent...

l'alcool y est-il pour quelque chose ?

Cette année encore Sobriété du Canada lance une campagne d'information. Du 29 octobre au 12 novembre, on aborde le thème: "Absentéisme au travail et alcool".

Pourquoi?

Un employé s'absente normalement de son travail cinq à sept jours par année; celui aux prises avec un problème d'alcool: **22 jours** par année.

- En plus du haut taux d'absentéisme,
- les accidents de travail sont 3 fois plus nombreux
 - l'efficacité est diminuée
 - le gaspillage de matériel est plus accentué
 - les pertes de temps sont plus nombreuses.

Comment remédier à la situation?

L'employé s'abstient de consommer de l'alcool entre les deux périodes de travail et évite le "lendemain de la veille".

L'employeur propose des programmes de prévention et de réadaptation à ses employés. Le taux de réussite de la réadaptation se situe entre 50 et 85%.

De plus amples renseignements concernant les répercussions de l'alcool en milieu de travail sont disponibles à:

Sobriété du Canada
805, Côte Franklin
Québec, P.Q. G1S 2S1
Tél.: 527-3485

la nouvelle robe chemisier...

conçue comme une blouse et froncée au nid d'abeilles!

Elle coule dans un jeu de fronces alvéolées qui partent de l'encolure... pour rejoindre ceux de la taille! À la fois légère et sérieuse dans son crépon de Chine lustré, lissé de polyester.

Avec son nouveau petit col pointu, son épaule raglan... la robe-chemisier sort à toute heure du jour ou du soir!

Vert céleri, noir, crème ou rouge, de 6 à 14, \$85.

lacontemporaine®

la maison SIMONS
place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy

Ottawa sabre dans les programmes de formation linguistique



Photo Le Soleil, André Boucher

Jusqu'en 1977, cette maison située au 1622, de la Carrière, à Sainte-Foy, appartenait au gouvernement fédéral. Elle servait à abriter, pendant une année, un haut fonctionnaire et sa famille qui venaient apprendre le français à Québec aux frais de l'Etat. Dans la région de Québec, le gouvernement fédéral en possédait 17 autres du même genre.

par Pierre BOULET

Le sabrage d'Ottawa dans les programmes de formation linguistique de ses fonctionnaires ressemble davantage à une volte-face politique qu'à une simple mesure d'économie. Ainsi, les cours de français aux membres de la fonction publique fédérale sont passés, en l'espace d'un an, du régime de la grande opulence à celui de l'austérité la plus rigoureuse.

On a du mal à imaginer à quel point le gouvernement fédéral ne regardait pas à la dépense en matière de formation linguistique française, il y a encore un an, quand on voit l'importance des coupures qui frappent ce secteur, aujourd'hui.

On sait que le tiers des employés affectés à la formation linguistique des fonctionnaires fédéraux seront mis à pied le 31 mars prochain (par rapport à 2 pour 100 de coupures pour l'ensemble de la fonction publique). On sait aussi que la très grande majorité (en proportion et en chiffres absolus) de ces employés sont des professeurs de français. Objectif de cette mesure: une économie annuelle de \$125 millions, particulièrement au chapitre des traitements.

Pourtant, jusqu'en 1977, les cours de français aux membres anglophones de la fonction publique avaient le vent dans les voiles. L'importance des sommes englouties alors était loin de laisser

présager la mise à pied, un an plus tard, du tiers des professeurs, par mesure d'économie.

L'époque du luxe

L'exemple de la région de Québec est révélateur à ce chapitre.

Entre 1966 et 1976, le gouvernement fédéral a acheté 18 maisons familiales, principalement à Sillery et à Sainte-Foy, afin d'y loger les membres de la haute fonction publique qui viendraient apprendre la langue de Molière dans un contexte d'immersion en milieu francophone.

Ces immersions culturelles, dispensées dans le cadre du programme BIC (pour biculturalisme), ont été supprimées en 1977. Les maisons ont alors été revendues à des particuliers et leur évaluation variait entre \$50.000 et \$60.000.

Le gratin de la fonction publique et parapublique anglophone a occupé ces maisons aux frais des contribuables, au cours des dix dernières années. A titre d'exemples, qu'il suffise de nommer le désormais célèbre Donald Cobb, alors inspecteur général de la GRC; M. Alex Davidson, alors sous-ministre adjoint à l'Energie, aux Mines et aux Ressources; MM. Kelly et Mackin, juges de la cour provinciale du Nouveau-Brunswick; M. David Orr, alors directeur du Service de l'information de Radio-Canada; M. Gordon Robertson, greffier du Conseil privé; M. David Yeomans, secrétaire adjoint du Conseil du trésor; M. Glavin,

directeur (à Port-au-Prince, Haïti) de la Banque interaméricaine, etc.

Ces élèves de luxe venaient souvent passer l'année à Québec en compagnie de toute leur famille. Les dépenses de logement et de déménagement de la famille étaient aussi défrayées par Ottawa. Il faut dire que les hauts fonctionnaires envoyés en immersion culturelle à Québec continuaient de recevoir leur plein salaire.

Les maisons où logeaient les hauts fonctionnaires étaient entièrement meublées. A plusieurs reprises, la décoration de ces maisons a été modifiée à la demande des stagiaires (qui n'étaient là que pour un an)... et aux frais de l'Etat. Changements de tapis, peinture, changement de mobilier suivaient parfois les goûts des invités du moment.

A ces frais, il faut ajouter des sommes que le gouvernement allouait aux bénéficiaires pour des activités socio-culturelles (spectacles, achat de livres ou de disques, etc.). Des témoignages parlent même d'un voyage en bateau sur le Saguenay, dont aurait bénéficié un stagiaire aux frais de la princesse.

Ces renseignements ont été confirmés au SOLEIL par des témoins, dont certains professeurs qui ont dispensé des cours de français aux hauts fonctionnaires en question.

Des frais exceptionnels

Si Ottawa ne ménageait pas les gros sous pour immerger sa haute

gomme en milieu francophone, des moyens parfois spectaculaires étaient débloqués pour permettre l'accès de fonctionnaires "ordinaires" aux cours de français.

Un exemple, qui a été rapporté au SOLEIL comme étant "exceptionnel", n'en est pas moins révélateur.

L'an dernier, un garde-chasse unilingue anglophone originaire de Saint-Augustin, sur la Basse Côte-Nord, est venu au Centre de formation linguistique de Québec pour apprendre le français. A ce que disaient ses supérieurs, la connaissance du français était nécessaire au maintien de son emploi.

Victime d'un "choc culturel" après quelques jours passés à Québec, incapable de s'adapter au milieu et de suivre le cours sur place, le garde-chasse a été renvoyé chez lui.

Pendant une semaine entière, un professeur du Centre fédéral de formation linguistique de Québec a été envoyé à Saint-Augustin, sur la Basse Côte-Nord, afin d'initier le garde-chasse en question aux rudiments du programme de français. C'est le gouvernement qui a payé les frais de transport et de séjour du professeur.

Ces ressources et cet argent dépensés pour un seul élève apparaissent en effets spectaculaires, surtout lorsqu'on sait qu'Ottawa licencie aujourd'hui le tiers de ses effectifs en formation linguistique

pour des raisons de "baisse de clientèle", notamment.

Des bribes d'explication

Mais pourquoi cette disproportion entre les moyens qui ont été consacrés à la formation linguistique jusqu'en 1977, et les moyens conservés en 1978?

A cette question précise, le directeur général de la formation linguistique à Ottawa, M. Roger Lapointe, répond que jusqu'en octobre 1977, l'administration des cours de langues aux fonctionnaires était centralisée au Conseil du trésor et à la Commission de la fonction publique, ce qui expliquerait l'ampleur de certains programmes "centralisés".

Depuis l'automne 1977, les ministères ont repris beaucoup de pouvoirs en matière de formation linguistique, à la suite de la révision par Ottawa de la politique de bilinguisme de la fonction publique. "Il y a maintenant beaucoup de professeurs à l'intérieur même des ministères, commente M. Lapointe, ce qui explique que nous devons de toute façon diminuer les effectifs à l'intérieur des structures centralisées de formation linguistique".

Les professeurs de français du Centre de formation de Québec, qui seront mis à pied en mars prochain ont eux aussi émis leur opinion:

"Il n'est pas anormal qu'un gouvernement, dans l'état actuel de l'économie, cherche à rationaliser

ses opérations et à réduire les dépenses inutiles. A cet égard, disent-ils, on doit admettre que comme pour tous les programmes gouvernementaux, l'opération de l'école de Québec a été l'occasion de dépenses considérables qui, à l'examen, n'étaient pas toujours justifiées..."

Les professeurs admettent aussi que "certains programmes, prenant leur origine dans une planification douteuse, ont engendré des dépenses importantes, même inutiles".

Ils s'insurgent cependant contre "l'autre extrême" dans lequel semble vouloir s'engager Ottawa. Ils ne comprennent pas qu'après avoir engagé des fonds et des énergies à ce point importants dans les programmes de bilinguisme, le gouvernement central vienne leur dire du jour au lendemain qu'il doit faire une économie à même leurs salaires pour joindre les deux bouts.

Les professeurs de Québec ne demandent pas le rétablissement de programmes sophistiqués comme l'était le BIC. Ils réclament de pouvoir répondre normalement à une demande potentielle "qui ne pourrait que se manifester, si l'on nous permettait de faire un marketing adéquat".

Mais voilà, c'est l'ensemble de la politique fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme qui est remise en question à Ottawa, par les temps qui courent.

Goélette classée monument historique

Le ministère des Affaires culturelles vient de classer, à titre de bien culturel, la goélette "Saint-André" dont le port d'attache est La Malbaie.

Selon le ministre Denis Vaugeois, la "Saint-André" est un digne représentant de la place qu'a occupée la navigation fluviale dans l'histoire de notre collectivité. Celle-ci entre autres, a donné lieu au développement de techniques originales chez nos ancêtres artisans et dans cette optique, elle constitue un bien patrimonial de grand intérêt.

La "Saint-André" en soi réécèle une certaine valeur historique, puisqu'elle fut le dernier bateau construit à La Malbaie, en 1936, par Philippe Lavoie, charpentier de Petite-Rivière-Saint-François.

C'est surtout en tant que rare survivant de toute une tradition qui se perd et dont l'origine remonte aux temps de la navigation à voile que la "Saint-André" a retenu l'attention du ministère.

La "Saint-André" est un bateau de bois à fond plat avec une poupe ronde et mesure 98 pieds de long par 29 pieds de large. Elle jaugeait 222 tonneaux.



La "Saint-André", du temps où elle transportait encore de la pitoune.

Trop de pièces justificatives demandées aux assistés sociaux

(PC) — La Commission des affaires sociales reproche à l'administration gouvernementale de se livrer à une demande abusive de pièces justificatives à l'endroit des bénéficiaires de l'aide sociale.

Dans son rapport annuel rendu public hier à l'Assemblée nationale, la commission dit avoir constaté que c'est souvent à tort que l'administration s'appuie sur la loi de l'aide sociale pour demander toutes sortes de documents ou de renseignements inutiles, non pertinents à la demande et souvent même quelques années après que la personne est devenue bénéficiaire.

Selon la loi, l'aide sociale peut être refusée, discontinuée, suspendue ou

réduite dans le cas de toute personne qui, sans raison suffisante, refuse ou néglige de fournir les renseignements requis pour l'étude de sa demande.

A la lumière des demandes, requêtes et appels qui lui sont adressés, la commission dit avoir aussi constaté que la plupart du temps, sinon en tout temps, l'avis de refus émis par l'administration ne fait aucune mention des renseignements et des documents qui avaient été requis.

L'organisme formule trois recommandations précises pour corriger cette situation.

Lorsqu'elle appuie l'aide sociale en

invoquant cette obligation de fournir les pièces justificatives l'administration devrait annexer à sa décision la liste des renseignements et documents requis qui n'ont pas été produits.

Elle ne devrait par ailleurs demander que les pièces nécessaires et pertinentes à la demande et que la personne concernée peut raisonnablement se procurer.

La commission recommande enfin que l'administration devrait lorsque les documents ne sont pas produits au temps demandé, s'interroger pour savoir si c'est avec ou sans raison suffisante que la personne ne les a pas fournis.

DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE
Condominium de Berrinière, 14e étage, 5 pièces, meublé si désiré, vue sur le fleuve et Québec, garage chauffé, piscine, sauna, terrasse sur toit, à proximité de tout. Prix de possession à convenance. Prix non négociable \$63.000. Soir après 6h. 523-0535

SAVIEZ-VOUS QUE...
Le Docteur Baignoire peut refaire l'email de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements 678-3823

Le Syndicat Professionnel des Infirmières et Infirmiers de Québec annonce à tous ses membres qu'il y aura une réunion générale d'information très importante **jeudi, le 9 novembre 1978, à 20h.00, à l'école Wilbrod-Bhérier, 7, rue Les, Parc Victoria.** Sujet: Rapport des négociations sur les contre-propositions patronales.

finition de sous-sol?
GUILLLOT
EXPERTS EN PLOMBERIE-CHAUFFAGE-ELECTRICITE
661-9211

11 3/4 %
c'est bien!
C'est l'intérêt accordé l'an dernier aux détenteurs de nos deux régimes reducteurs d'impôt
REER REEL
(Régime enregistré d'épargne-retraite) (Régime enregistré d'épargne-logement)
Une institution entièrement québécoise
CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC
229 est. boul. Charest 529-3353

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Directeur de l'édition:
Marcel Pepin

L'étapisme frôle la duperie

Quand le Parti Québécois introduisit la notion d'étapisme dans son programme, en promettant de tenir un référendum plutôt que de proclamer unilatéralement l'indépendance du Québec, d'aucuns ont loué l'astuce de cette stratégie, tandis que d'autres ont publiquement déclaré qu'il s'agissait d'une douteuse manoeuvre pour annexer les irréductibles de l'indépendance, tout en diluant leur option.

Les événements sont en train de donner raison aux uns et aux autres. Stratégiquement, l'école du référendum a eu raison. Le PQ est au pouvoir et conséquemment en mesure d'influencer le cours des événements politiques de telle manière que les adversaires de l'indépendance sont obligés de se replier sur la défensive.

Par contre idéologiquement, les authentiques indépendantistes ont été semés dans le décor. Le Parti Québécois est peut-être encore théoriquement en faveur de l'indépendance, mais seulement si c'est politiquement réalisable, comme le porte à croire de plus en plus l'attitude prudente et mitigée du gouvernement face à cette question. C'est une façon d'écartier l'idéal indépendantiste au profit d'un accommodement plus réaliste et surtout plus plausible, politiquement.

En soi, l'étapisme n'est pas une hérésie en politique. Tous les gouvernements doivent s'y soumettre à un moment ou l'autre. Les réformes, quelles qu'elles soient, ne sont toujours appliquées qu'à doses raisonnables, peu importe si elles interviennent dans le secteur économique, social ou politique. Le virage constitutionnel qu'ambitionne le Québec n'échappe pas à la règle. Bien qu'ils en parlent depuis des générations, les Québécois ne sont disposés à modifier fondamentalement leurs rapports avec le reste du pays qu'à petites doses, de manière à bien évaluer l'impact de chaque étape et à rajuster leur tir, si besoin est.

En prônant une politique des petits pas, M. Claude Morin a donc rejoint, au-delà de la rhétorique, même le cœur des militants péquistes qui sont prêts au fond à tout chambarder, à la seule condition que personne ne soit égratigné.

L'ennui, c'est que la population n'arrive plus à gober toutes les subtilités de la démarche et risque de se désintéresser du grand projet. On ne peut en effet faire mine de participer au renouvellement du fédéralisme et se déclarer en même temps fermement opposé à la formule. On ne peut affirmer croire à la souveraineté, tout en subordonnant sa foi à la conclusion d'une

association hypothétique. On ne peut indéfiniment plaire à tout le monde, tout en ne froissant personne.

S'il y a quelque chose de pourri dans la stratégie péquiste, c'est son manque de franchise. Un parti ne passe pas huit ans à grimper patiemment jusqu'au pouvoir, pour se donner ensuite trois ans de tortueuse réflexion avant de décider quel mandat il sollicitera du peuple. Cette hésitation sent le calcul, trahit le doute, présage de sinieuses pirouettes.

Si M. Lévesque croit pouvoir rajeunir le fédéralisme de façon satisfaisante, au point éventuellement d'abandonner sa menace d'indépendance, qu'il le dise et se mette à l'oeuvre, en suggérant des réformes pratiques et concrètes.

S'il demeure convaincu au contraire que le régime ne peut s'améliorer dans le sens des exigences québécoises, qu'il le fasse savoir clairement et cesse de jouer le jeu frustrant de l'indépendantiste hésitant. Sa présence dans les forums fédéraux-provinciaux devrait alors être carrément remise en cause.

La dernière conférence constitutionnelle a illustré l'isolement du Québec sur un point fondamental: M. Lévesque est le seul à parler d'un Canada à deux. Tous les autres discutent

d'un fédéralisme à onze. Même s'il veut absolument exorciser la hantise de la rupture chez les Québécois, conciliants par la force de l'histoire et la modestie de leurs moyens, M. Lévesque ne peut éternellement remettre à plus tard la conclusion qu'il tire de la négociation en cours.

Qui peut affirmer avec autorité aujourd'hui que René Lévesque est indépendantiste? Qui ne peut soutenir, avec un peu d'habileté, qu'il est au pire tiède fédéraliste? Qui peut déterminer avec précision si c'est la souveraineté, l'association, le fédéralisme à deux ou tout cela à la fois que recherche le chef du gouvernement?

L'étapisme lumineux des années d'opposition se transforme en piège et ne peut se poursuivre qu'avec la complicité de l'opposition qui, elle aussi, M. Claude Ryan en tête, opte pour la valse-hésitation, tentant d'attirer, à gauche et à droite, les partisans des formules opposées.

Toute la question tient en une ligne: réaménage-t-on le Canada ou le fait-on sauter? C'est clair, c'est simple. Tourner autour du pot ne fait qu'ajouter à la confusion et réduire la crédibilité du gouvernement. En ce sens, l'étapisme prend l'allure d'une duperie.

Marcel PEPIN

Une mauvaise note...

Il demeure toujours odieux que des conflits de travail aboutissent devant une cour de justice. Cela l'est encore plus lorsque des enseignants y sont impliqués et que des enfants, à qui ils ont la charge de dispenser la formation tant intellectuelle que sociale, en soient à la fois les témoins et les victimes.

Ainsi, à l'exemple de ce qui se passe périodiquement au Québec, onze enseignants de la polyvalente de Paspébiac ont comparu, mardi dernier, devant le juge en chef adjoint de la cour supérieure, pour avoir refusé de reprendre le travail à la suite de l'émission d'une injonction leur enjoignant de le faire.

Les intimes ont entrepris, le 25 septembre, une grève illégale pour réclamer le limogement de deux membres de la direction scolaire avec lesquels les professeurs déclarent être incapables de travailler dans l'avenir.

La CEQ ayant décidé d'en faire une bataille nationale et la Fédération des principaux d'école du Québec voyant là une menace à l'autonomie des commissions scolaires, voilà une autre querelle de cuisine qui prend des dimensions disproportionnées et vient atterrir en plein prétoire, c'est-à-dire là où elle ne devrait rien avoir affaire.

Il ne nous appartient pas de savoir qui, des enseignants ou des

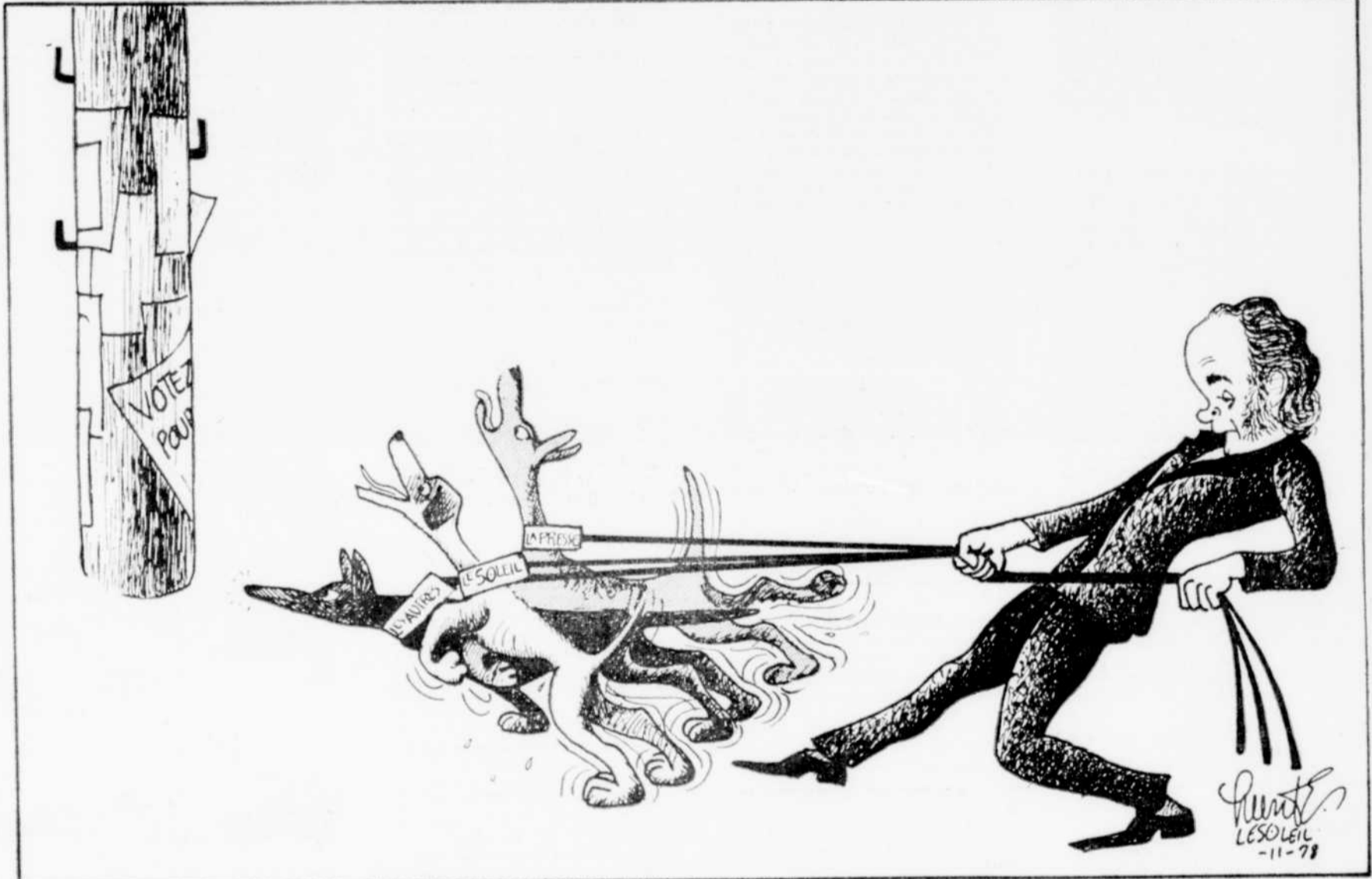
autorités scolaires, peut avoir raison. Il n'est pas plus d'intérêt public d'apprendre que le problème de Paspébiac ou d'ailleurs doit être réglé par la commission scolaire ou le ministère de l'Éducation.

Mais il est par ailleurs important de déplorer le fait que la justice ait à intervenir parce que des antagonistes ont décidé de se moquer d'une loi dont les prescriptions ne sont pas, que l'on sache, amendées, restreintes ou simplement biffées de notre législation ouvrière.

Et c'est précisément ce comportement qu'il faut blâmer, surtout de la part d'individus à qui leurs fonctions imposent plus qu'à tous autres le devoir impératif de donner l'exemple du respect des lois. Comment peuvent-ils avoir encore droit à une nécessaire crédibilité et à un prestige indispensables auprès de ceux dont ils ont la tâche de développer l'esprit civique et le sens social.

Certes, est-il devenu urgent et impératif de modifier les structures des relations patronales-ouvrières, de trouver des alternatives au recours aux injonctions. Mais, dans l'intervalle, pas plus qu'il n'est permis à quiconque de se faire justice lui-même n'est-il permis de se fier à la magnanimité de l'État pour passer outre aux lois.

Paul LACHANCE



La vigilance s'impose

Le fait que le ministre délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, ait pris la peine de se rendre à Rimouski pour entretenir les garagistes sur la disparité des prix de l'essence démontre que le gouvernement est sensibilisé au problème sans toutefois être convaincu de la nécessité d'intervenir pour établir un prix uniforme au Québec ou pour assurer un profit garanti au pompiste.

Même si le public a eu droit à un exposé élaboré sur le réseau de distribution et les causes des différences de prix, il est inévitable que les partisans d'une intervention gouvernementale au niveau des prix au détail ne retirent pas une grande satisfaction de l'exposé ministériel aussi logique soit-il.

L'hésitation de l'État à intervenir sur le marché de l'essence est compréhensible. Toute ingérence du gouvernement pourrait déboucher sur une mise en question de tout le marché libre de l'essence et fixer un prix pour l'ensemble du Québec pourrait établir un précédent dont les répercussions se feraient sentir sur les autres produits de consommation, allant de la bière au bois de chauffage.

En effet, le phénomène de la disparité des prix n'est pas particulier à l'essence mais se manifeste dans les prix de la plupart des produits transportés et consommés dans les régions éloignées des grands centres. Récemment, un rapport sur le coût de l'alimentation révélait qu'il en coûte 26 pour cent plus cher à Fermont qu'à Montréal pour un panier de provisions. Il va sans dire que le mal de l'un ne guérit pas le mal de l'autre.

Bien sûr, même si l'État ne propose pas de palliatif, cela n'exclut pas l'intervention du con-

sommateur. Pour le moment plutôt que de se fier uniquement aux pouvoirs publics pour éliminer les disparités, les consommateurs pourraient former des groupes en vue d'achats conjoints ou prendre en main la distribution par la création de coopératives. Évidemment, ces remèdes pourraient engendrer d'autres problèmes, mais les associations de consommateurs dans les régions éloignées pourraient les considérer avec avantage.

En outre la Société québécoise d'initiatives pétrolières (Soqip) pourrait donner un coup de pouce dans la mise sur pied de ces associations ou coopératives.

Lorsque les consommateurs et les garagistes auront tout fait pour réduire les marges (celles-ci ne devraient pas logiquement dépasser les différences dans le coût du transport et dans les frais d'exploitation) et si le mécanisme de la concurrence est faussé sur le marché de l'essence, c'est alors que les pouvoirs publics auront le devoir d'intervenir au niveau des prix.

Précisément depuis 1976, un amendement apporté à la loi sur le commerce des produits pétroliers permet au gouvernement de fixer un prix maximal pour les produits pétroliers sur toute l'étendue ou une partie du territoire du Québec.

Ainsi donc l'État a en quelque sorte à sa portée une arme de dissuasion qu'il est prêt à utiliser s'il juge que les consommateurs sont victimes de prix injustifiés.

Toutefois on ne doit pas se laisser abuser et il faut surveiller l'évolution dans la distribution des produits pétroliers.

Maréchal FRANCOEUR

point de vue

L'Ontario vit un débat agricole

par John HARNEY
(Collaboration spéciale)

TORONTO — Une crise politique et constitutionnelle s'agit lentement en Ontario. Elle ne touche ni la constitution ni la langue, mais le sol. Il s'agit de déterminer qui aura l'autorité finale pour gérer le sol ontarien.

Au cours de la campagne électorale de 1975, l'un des principaux débats a porté sur la disparition de bonnes fermes agricoles. Ceux qui s'inquiétaient de ce phénomène n'étaient pas tous cultivateurs. Au contraire, les citadins ont plongé dans ce débat, autant parce qu'ils y voyaient un phénomène symbolique que pour des raisons strictement pratiques.

Le fait qu'on cesse d'exploiter de bonnes fermes soit en les retournant à la friche, soit en les recouvrant d'asphalte, de maisons ou d'usines est relié de façon ténue certes mais néanmoins réelle, dans l'esprit des consommateurs, la montée en flèche du coût de l'alimentation.

L'Ontario avait l'habitude de s'auto-suffire en alimentation et même de nourrir une partie de ses voisins. Maintenant, la province importe presque la moitié de ses produits alimentaires. Ce que beaucoup de gens ignorent, c'est que la richesse de l'Ontario, au siècle dernier, tenait davantage à l'abondance de ses bonnes terres et à son bon climat

qu'aux exportations de ses produits manufacturés. Évidemment, ses succès industriels sont dus aussi en partie à la richesse de son sol arable.

L'épine dorsale de l'industrie lourde en Ontario repose sur la production d'instruments aratoires destinés d'abord à l'Ontario, puis aux Prairies, et enfin aux marchés mondiaux. Les Massey et les Harris sont devenus nos premiers grands capitalistes en construisant des faucheuses, des moissonneuses, des tracteurs et maintenant des moissonneuses-batteuses. N'a-t-il pas à demander à son grand-père du comté de Bellechasse ou de Portneuf quelle sorte de herse il utilisait et il vous répondra que c'était une Massey de Brantford.

Aujourd'hui, un mot symbolise l'inquiétude des Ontariens devant la révolution qui touche les terres: Niagara. Non pas à cause des chutes, mais à cause des riches domaines fruitiers menacés de céder du terrain à la ville.

Il faut distinguer entre la zone fruitière et l'escarpement du Niagara. Dans le premier cas, il s'agit d'une étroite bande de terre de la péninsule sise entre l'escarpement et la rive occidentale du lac Ontario.

Il s'agit d'un territoire extrêmement fertile, protégé de nos rigueurs climatiques. C'est la zone agricole la plus précieuse

du pays. Néanmoins, chaque année, des milliers d'acres sont soustraits à l'agriculture pour étendre les banlieues et les parcs industriels.

Dans le second cas, la zone de l'escarpement, il s'agit d'un long corridor boisé de 300 milles de long couvrant la distance entre les chutes Niagara et la péninsule plus sauvage de Bruce, sur le lac Huron, tout juste à l'ouest de Toronto.

Au Québec, où il y a le Saint-Laurent, les Laurentides, la péninsule gaspésienne, le Saguenay, un territoire comme celui-là ne susciterait pas de débats. Mais dans la plaine ontarienne du sud, l'escarpement de Niagara constitue le symbole d'une beauté naturelle et d'un territoire récréatif qu'on ne doit point abimer.

Il y a quelques semaines, le ministre de l'Habitat de l'Ontario, M. Claude Bennett annula la décision de la Niagara Escarpment Commission de ne point accorder de permis à un entrepreneur pour construire un Centre de congrès à trente milles de la capitale, dans le territoire controversé.

Ce problème risque de rebondir sur le plan politique. L'Ontario pouvait se passer d'un autre Centre de congrès, mais ne peut se passer d'un site naturel aussi précieux, tout comme Québec peut se passer d'une auto-

route menant à l'île d'Orléans mais ne peut se passer des berges de Beauport.

Le problème rejoint en fait notre système de gouvernement au Canada où le pouvoir final des conseils des ministres, agissant dans le secret, sans fournir d'explications au public duquel pourtant ils dépendent en principe, est si fort qu'ils peuvent faire ce qui leur plaît avec nombre de nos lois et règlements.

Il ne fait pas de doute que l'Ontario a pavé la voie en matière de zonage, de planification, de directives touchant l'usage des sols et de pouvoir régional de développement. Mais dans la plupart des cas, ces mesures sont soumises à l'approbation finale du cabinet qui peut renverser les décisions prises antérieurement. Il va sans dire que le public n'exerce aucun contrôle ni aucune supervision sur les critères qui guident les ministres lorsqu'ils prennent des décisions par arrêté en conseil, selon un vieux pouvoir royal mythique.

Pendant que les politiciens sont plongés dans le débat constitutionnel, le public devrait s'éveiller au danger que constitue le renforcement du pouvoir de l'exécutif, pouvoir qui constitue un archaïsme aussi bien à Toronto qu'à Ottawa ou Québec.

A Murdochville...

C'est la Gaspésie qui est en grève



■ Prêtre et historien, Jules Bélanger brosse un tableau de la situation à Murdochville où sévit une grève des mineurs des Mines de cuivre de Gaspé. M. Bélanger est également président de la Société historique de la Gaspésie, professeur au CEGEP de Gaspé, docteur en littérature de l'université de Rennes et ancien candidat du Parti québécois dans le comté de Gaspé lors des élections du 15 novembre 1976. Il signe également une chronique hebdomadaire dans Le Pharillon.

par Jules Bélanger
(collaboration spéciale)

En ce jour gris d'une deuxième semaine de grève générale, tout est calme à Murdochville. J'y arrive pour visiter mes concitoyens gaspésiens en début d'après-midi et la petite ville minière de 5.000 habitants a l'air d'un village au repos.

Le sol est blanchi déjà. Murdochville, sise à l'intérieur des terres de la Gaspésie, à 25 milles de l'Anse Pleureuse et à 60 milles de Gaspé, se juche à 2.500 pieds d'altitude dans une petite vallée aux horizons rapprochés et tout ondulés que forme ici la chaîne des Chic-Chocs. L'hiver y arrive tôt.

Aujourd'hui, l'air est frisquet et quelques flocons hésitent et virevoltent dans ce paysage fermé et dominé par l'imposante montagne de cuivre dont les entrailles et les abords, normalement grouillants d'activité, sont aujourd'hui silence et attente.

Ici et là, au coin des rues et devant les édifices publics, des petits groupes de trois ou quatre ouvriers, les mains dans les poches, causent calmement. Une connaissance à qui j'ai demandé des nouvelles me répond, sans agacement, sans aigreur: "Rien de neuf encore, on attend."

Pendant que leurs bambins jubilent et usent leurs fonds de culottes sur la trop mince couche de neige des talus en bordure du trottoir, j'observe deux ménagères qui marchent vers l'épicerie. Elles causent entre elles et paraissent préoccupées. On leur a bien dit que la grève pourrait être longue... et l'hiver est déjà là! La ville est silencieuse et calme mais quelque chose de triste et d'inquiet flotte sur les visages de ses habitants.

Grève bien organisée et civilisée

J'entre au local du syndicat des ouvriers: là se trouve le centre vital de la ville. Les responsables de l'organisation et du bon fonctionne-

ment de la grève y sont en permanence. Un va-et-vient constant et des téléphones toujours chauds les maintiennent en contact continu avec le centre Colombien devenu la salle de récréation et de rencontre des grévistes, avec la ligne de piquetage érigée à l'entrée de l'usine et avec le monde des non-grévistes incluant les patrons des Mines de cuivre de Gaspé à Murdochville.

Ici, on est détendu, affairé et de bonne humeur. On se sent responsable d'un moral à soutenir quoiqu'il advienne. L'organisation de la grève est impeccable, tout se déroule dans la ville comme on l'a voulu ici et selon les directives émanant régulièrement d'ici. Et puis on en est fier. "Vois-tu, m'explique un de ces stratèges, on a de l'expérience maintenant et on sait s'organiser."

Au moins une vingtaine de comités ont été mis sur pied et fonctionnent sans faille. Il y a, entre autres, les comités de piquetage, de dépannage, d'approvisionnement, de finance, d'information, de loisir, de garde et d'accueil. La coordination de tous ces comités est assurée par Rodolphe Robidoux qui a présidé à leur mise en place. Le mur de son bureau s'est transformé en un tableau sur lequel s'alignent les formations de comités, les programmes, les horaires. "Il nous fallait tous ces comités, de dire Robidoux, et ça fonctionne." A ma gauche, un gréviste venu au local faire son quart me glisse à l'oreille: "C'est un gars efficace et respecté."

Le président du syndicat, Claude Soucy, tient les rênes de toute cette organisation. Son calme et son assurance inspirent confiance à son monde et se communiquent visiblement autour de lui comme par osmose. Il m'amène voir la ligne de piquetage.

Les hommes du quart sont à leur poste et d'autres sont venus les visiter. Partout, on est calme et courtois. C'est la consigne. On reconnaît de vue les employés-cadres qui franchissent le piquet à peu près sans s'arrêter. Personne ne cherche la confrontation. Une grève des plus civilisées quoi!

Dans l'abri érigé près de la ligne de piquetage où l'on joue aux cartes à côté du petit poêle, on annonce que la Sûreté du Québec s'amène comme escorte d'un camion-citerne conduit par un contremaître et venant approvisionner en carburant l'usine en grève. Le camion passe sans problème. C'est là une entente conclue mais le président Soucy aborde les agents de la Sûreté du Québec pour leur expliquer que leur présence en ces lieux est actuellement inutile, malvenue et considérée comme provocatrice. "Nous avons de l'ordre ici et nous tenons à le maintenir", leur explique-t-il fermement. Et la voiture de police de se retirer, calmement elle aussi.

Revendications raisonnables

Les grévistes de Murdochville sont bien organisés et sont entrés en grève bien convaincus qu'il leur fallait et tout à fait déterminés à tenir jusqu'à ce que leur employeur reconnaisse concrètement le bien-fondé de leurs revendications.

Et que réclament-ils? Ils réclament un traitement comparable à celui dont bénéficient les Québécois de Montréal et de Noranda accomplissant des tâches similaires pour le même employeur, c'est-à-dire pour la compagnie Noranda.

Les mineurs de Murdochville touchaient, selon leur convention émise le 16 octobre dernier, une moyenne de \$1.44 l'heure de moins que ce que touchent pour des emplois analogues les ouvriers de la raffinerie de cuivre de la Noranda à Montréal.

A Noranda, le salaire horaire de base est de \$1.06 plus élevé qu'à Murdochville où le salaire horaire moyen, à travers l'éventail de 22 classes de salaires, est de \$6.20.

Pourtant, tout le monde sait que le coût de la vie est sensiblement plus élevé à Murdochville qu'à Montréal. On y paie l'essence \$1.02 à \$1.04 le gallon, le beurre \$1.42 et tout le reste en proportion.

Pourquoi alors ces différences de salaires? On a déjà invoqué, comme raison, la chute du prix du cuivre. Ça n'explique pas l'écart des salaires et, d'ailleurs, cet argument n'a plus le sérieux qu'il avait. Le quotidien LE SOLEIL titrait, en effet, en juillet dernier: "Mines Gaspé fait doubler les bénéfices de Noranda". Et l'article expliquait: "Pendant le premier semestre de 1978, les bénéfices provenant des exploitations minières et métallurgiques se sont élevés à 73 pour 100 de plus que l'an dernier grâce à l'amélioration de l'exploitation à Mines Gaspé (Murdochville), à une diminution des frais d'exploration et à des prix plus élevés exprimés en dollars canadiens."

Les mineurs de Murdochville

revendiquent d'autres modifications à leur contrat de travail qui n'ont rien de l'exagération. Ils réclament, par exemple, une amélioration à leur plan de pension de retraite. Un des leurs, incidemment, vient de se retirer après plus de 20 ans de service et va toucher, de la part de son ex-employeur, une pension de \$32 par mois.

Ils réclament aussi une meilleure protection de l'emploi en cette ville d'une région où le chômage sévit de façon grave et plus que partout ailleurs au Québec. Les Mines de Gaspé accordent des contrats de construction à des firmes qui font peu pour utiliser la main-d'oeuvre gaspésienne. Il y a là des agissements inacceptables. Qui blâmerait nos mineurs de revendiquer un assainissement de cette situation?

Gaspésiens concernés

Non, vraiment, il ne nous apparaît pas acceptable que les Gaspésiens soient ainsi traités. On a trop longtemps pris pour acquis que cette région, à l'économie précaire et aux taux de chômage légendaire, doit accepter servilement de se faire l'éternelle pourvoyeuse de travailleurs à bon marché (du cheap labour). Cette époque est révolue et la qualité des travailleurs gaspésiens est depuis longtemps reconnue et recherchée partout à travers le Québec.

Les patrons de la compagnie les Mines de cuivre de Gaspé qui résident à Murdochville comprennent le bien-fondé des demandes des grévistes. Mais ils n'ont pas en main les pouvoirs décisionnels qui sont centralisés à Toronto. Et ça, les grévistes gaspésiens le savent. Ils savent bien et ils le vivent intensément, que nous ne sommes pas maîtres chez nous. Cette conscience très nette qu'ils ont de la réalité économique de la Gaspésie et du Québec peut fort bien avoir été déterminante le 15 novembre 1976 lorsque Murdochville a donné la plus forte majorité péquiste du comté de Gaspé.

Solidarité qui va de soi

La grève de Murdochville affecte l'économie de toute la péninsule et tous les Gaspésiens souhaitent ardemment qu'elle se règle à la satisfaction de nos mineurs.

Murdochville est une sorte de microcosme gaspésien. De Cap-Chat à Nouvelle, en passant par Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Louis, Grand-Vallée, Gaspé, Percé, Chandler, Bonaventure et Carleton, dans tous les villages de la côte on connaît des parents, des amis, des fils, des frères qui font actuellement la grève à Murdochville. Et les Gaspésiens savent que leurs compatriotes font la grève pour des raisons sérieuses.

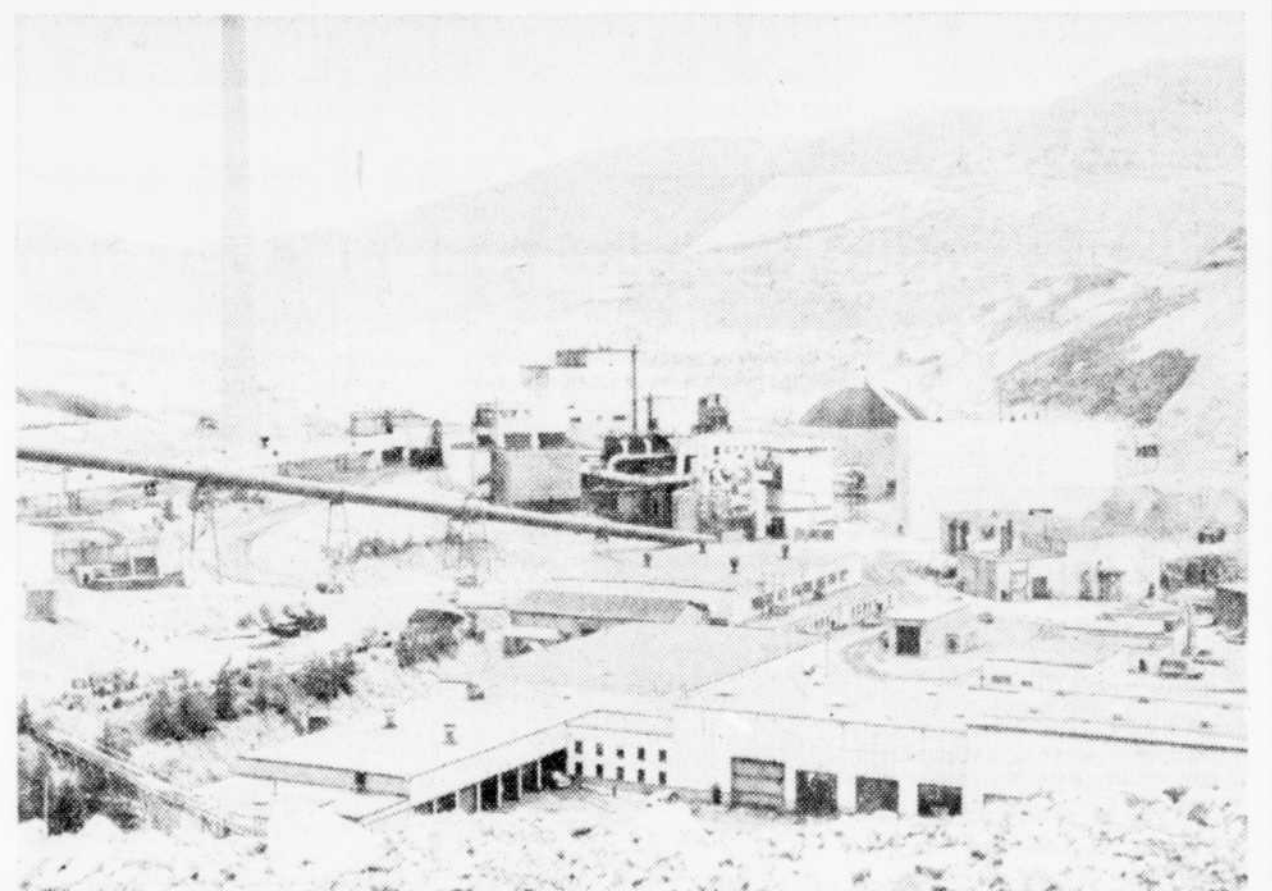
Aussi, c'est de tout coeur qu'ils

sont derrière eux, avec eux, parce que leur cause est celle de la Gaspésie tout entière qui proclame son droit au respect, son droit à la vie dans la dignité, son droit à une place décente sous le soleil du Québec, surtout quand le temps est venu, après des siècles d'attente, d'exploiter pour les marchés mondiaux les richesses que la nature a cachées dans leur sol natal, dans cette péninsule où leurs pères ont tant et si longtemps trimé et peiné, dans leur Gaspésie.

Ce sentiment de solidarité envers les grévistes de Murdochville s'accroît et s'exprime de diverses façons à mesure que s'ajoutent les jours de grève. On rend visite à ces défenseurs de la dignité gaspésienne. On leur apporte support moral et autre. A Gaspé, des citoyens préparent actuellement une activité publique au profit de leurs frères de Murdochville.

Une grève des plus civilisées, une grève calme et courageuse, une grève dont les enjeux sont raisonnables et légitimes. Une grève qui ne peut laisser insensibles ni les Gaspésiens ni les Québécois.

En face de ces grévistes, une compagnie très puissante, une multinationale qui n'a pas moins de coeur que les autres mais pas plus; une grande compagnie au sujet de laquelle un Gaspésien devenu premier ministre par la suite avait dit, en 1975 à Murdochville: "Il faudra bien, un jour, la civiliser".



A Murdochville, l'imposante montagne de cuivre dont les entrailles et les abords, normalement grouillants d'activité, sont aujourd'hui silence et attente.

Nucléaire: une attitude décevante du fédéral

■ Le ministre délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, prononçait, vendredi dernier, une causerie devant les membres de la Ligue électrique de Trois-Rivières. Cette conférence de M. Joron portait sur "les grands paramètres du choix du Québec en matière nucléaire". Nous avons privilégié le passage où il traite des interventions du gouvernement fédéral dans le secteur nucléaire.



M. Guy Joron

Je voudrais aborder la question des interventions du gouvernement fédéral dans le secteur nucléaire, au Québec. Rappelons que le secteur nucléaire est contrôlé en grande partie par des organismes de nature fédérale. Je dois d'abord avouer que la politique du gouvernement fédéral au Québec a entraîné plus de déconvenues que de résultats positifs.

Gentilly 1

La première expérience, ce fut la construction à

la fin des années 60 de Gentilly 1, une centrale relativement modeste d'une puissance de 257 MW. Cette première centrale nucléaire construite au Québec, l'a été par la société d'État fédérale Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) qui en est toujours propriétaire. Le premier effort d'équipement nucléaire au Québec a eu des aspects très positifs: grâce à ce projet, un certain nombre de Québécois ont pu acquérir une compétence indéniable dans le domaine de la conception, de la gestion et de l'exploitation des centrales nucléaires. Cependant, le fonctionnement de Gentilly 1 s'est effectué dans des conditions

très difficiles. Des problèmes techniques multiples ont gêné l'utilisation de la centrale. Entre 1972 et 1974, la centrale fut complètement arrêtée. L'EACL ayant décidé de vider Gentilly 1 de son eau lourde, afin d'approvisionner des centrales ontariennes. A l'heure actuelle, Gentilly 1 ne fonctionne pratiquement plus, et l'EACL aurait à effectuer des transformations importantes si elle désire y assurer une certaine production.

Gentilly 2

Notre deuxième expérience en ce domaine concerne Gentilly 2. La situation ici, se présentait très différemment. Gentilly 2 est propriété de l'Hydro-Québec, qui en sera également l'exploitant. La centrale, d'une puissance de 600 MW, a été mise en chantier en 1973 et devrait être achevée en 1981. La construction de cette centrale a rencontré des difficultés considérables, en raison notamment d'une insuffisante coopération de l'EACL. Ces difficultés ajoutées à l'inflation des dernières années ont entraîné un triplement du coût de la centrale, quant au financement de ce coût. En effet, lorsque Gentilly 2 fut mise en chantier, le gouvernement fédéral s'engageait à subventionner, par l'intermédiaire de l'EACL, la moitié du coût de la centrale. Cet engagement correspondait à une politique du gouvernement fédéral, consistant à subventionner 50 pour 100 du coût de la première centrale nucléaire cons-

truite par chaque province. Lors de cet engagement, le coût de Gentilly 2 était estimé à environ \$300 millions. Depuis cette date, le coût de Gentilly 2 a été porté à plus de \$850 millions, mais le gouvernement fédéral estime que si le ne s'était engagé à financer que la moitié de l'ancienne évaluation — ce qui est contraire à l'esprit même de la politique fédérale. En pratique, le gouvernement fédéral a donc fixé un plafond d'environ \$150 millions à sa contribution, ce qui réduit maintenant la subvention à moins de 20 pour 100 du coût réel. Le manque à gagner, pour les Québécois, atteint presque \$300 millions. Je voudrais d'ailleurs vous faire remarquer que dans le cas de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, le gouvernement fédéral a appliqué sa subvention de 50 pour 100 aux coûts réels de la première centrale nucléaire, et non aux coûts estimés à l'origine.

L'usine Laprade

Après Gentilly 2, une nouvelle tentative de coopération avec le gouvernement fédéral a eu lieu dans le cas de la construction de l'usine d'eau lourde Laprade. La construction de cette usine d'eau lourde a été entreprise en 1974 par l'EACL seul propriétaire et exploitant de l'usine. L'objectif était de disposer en 1982 d'une usine ayant une capacité nominale de 800 tonnes d'eau lourde par an, afin d'alimenter le marché mondial, le marché canadien et le

marché québécois. Cet investissement était d'une très grande importance puisque le gouvernement fédéral prévoyait consacrer un milliard de dollars au projet. Il s'agissait en fait de la première contribution d'importance du gouvernement fédéral au développement du secteur énergétique québécois.

A l'automne 1977, devant les difficultés d'exportation de la filière canadienne, le gouvernement fédéral remettait en cause le projet Laprade, à moins que le Québec ne s'engage à construire, dans les années 80, trois centrales nucléaires additionnelles. Des négociations s'établissaient alors, au niveau des premiers ministres, et un accord était finalement conclu. Selon cet accord, le Québec s'engageait à construire une centrale avant 1990, l'Hydro-Québec convenant d'acheter, avant cette date, jusqu'à concurrence de 1.450 mégagrammes d'eau lourde. Il était par ailleurs prévu que si le Québec décidait de ne pas se doter de centrales autres que Gentilly 3, l'EACL rachèterait l'eau lourde inutilisée après 1990, et au plus tard en 1995. Pour sa part, l'EACL s'engageait à terminer la construction de l'usine d'eau lourde selon le calendrier original, prévoyant une mise en service en 1982. A l'occasion des négociations concernant Laprade, c'était donc le contenu même du moratoire nucléaire que le Québec venait de définir. Le 31 janvier 1978, un contrat reprenant les termes de cette entente était signé entre

l'EACL, l'Hydro-Québec et le gouvernement du Québec.

Vous connaissez la suite des événements. Le 16 août 1978, le gouvernement fédéral annonçait son intention de mettre en veilleuse l'usine Laprade, bien que le Québec et l'Hydro se soient conformés intégralement aux engagements pris. En voulant se délier ainsi de ses propres obligations, le gouvernement fédéral annonçait une décision qui représenterait la suppression de 1.500 emplois dans votre région, ainsi que le renoncement à environ \$650 millions d'investissements. Comme je l'ai souligné à maintes reprises, il n'est pas question que le Québec accepte de remettre en cause l'entente signée en janvier 1978: nous n'avons pas l'intention de négocier du chômage au Québec avec le gouvernement fédéral. En fait, j'espère encore que le gouvernement fédéral reviendra sur son intention, et acceptera de respecter ses engagements. Dans le cas contraire, comme nous l'avons annoncé, ce sera probablement, aux tribunaux de trancher la question.

Je viens de résumer les différentes expériences de coopération que nous avons eues avec le gouvernement fédéral, dans le secteur nucléaire. Vous comprendrez, je pense, ma déception surtout lorsqu'on se souvient de l'effort que les Québécois ont consenti, en tant que contribuables, à l'édification de la filière nucléaire canadienne.

la page des lecteurs

Le côté positif est oublié dans les articles sur l'autisme

M. le rédacteur en chef,

D'abord, je vais me présenter. Je suis Viviane Vachon, ancienne thérapeute au Centre de jour des enfants atypiques à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur. J'ai lu le premier article "Le seul symptôme constant de l'autisme, l'isolement". A cette occasion, j'ai eu comme réaction: "cet article sensibilisera les gens à l'autisme et à la souffrance d'un parent d'enfant atypique". J'en parlais avec une amie et nous nous disions que cela permettrait de mieux dépister ces enfants. De plus, les parents de ces enfants ne se sentiraient plus seuls.

Malheureusement, ça s'est gâché!!! A la fin de la lecture de ces articles, mon impression générale est que ceux-ci cherchent plus à descendre le Centre de jour des enfants atypiques et André Lemieux qu'à en voir les avantages et désavantages. J'ai travaillé 6 ans à ce Centre et je peux vous dire que nous n'avons pas passé notre temps à culpabiliser les parents. Notre approche thérapeutique a changé beaucoup comme l'approche auprès des malades mentaux a changé dans l'Etat du Québec et ailleurs. Je me souviens des mères qui sont venues passer des journées avec nous pour que nous échangeions sur leur enfant. Dans l'évolution de la Clinique, il y a eu l'entrée de la thérapeute de l'enfant dans le travail avec les parents lors d'entrevues avec le psychiatre ou un travailleur social, ce qui permettait un échange direct avec les parents et une cohérence dans le traitement. Nous voulions aussi aider les parents.

Il n'est pas dit dans les articles tout le temps passé à discuter des enfants avec le psychiatre individuellement ou en conférence de synthèse à chercher un moyen de les atteindre. Il n'est pas parlé du temps passé du psychiatre à nous entendre parler de notre découragement parce que l'enfant avait régressé ou de notre encouragement sur le

moindre petit point positif. Il n'est pas parlé des progrès accomplis par certains enfants fréquentant ou ayant fréquenté le Centre de jour pour enfants atypiques. L'autisme ne se guérit pas. Cependant, nous arrivons à améliorer certains comportements et à rendre l'enfant mieux dans sa peau. Et, nous voulons toujours croire à une guérison et c'est difficile de se résigner. Un pronostic est difficile à faire. Parfois, nous croyons pouvoir faire une amélioration valable pour l'enfant et après tous nos efforts, nous avons des

déceptions. Vous savez, l'Hôpital Douglas n'est pas le seul hôpital à utiliser le conditionnement opérant, il est aussi utilisé à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur. Même que les revues américaines entrent à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur. Je n'ai pas parlé des nombreux téléphones quotidiens des parents auprès du psychiatre ou des thérapeutes.

C'est malheureux mais je trouve encore une fois que ce sont des articles qui cherchent plutôt à détruire que de construire. Avez-

vous pensé aux parents des enfants qui sont traités ou ont déjà été traités au Centre de jour? Je pense que si j'étais parent, je me poserais drôlement des questions sur ce personnage qui s'occupe de leur enfant, après l'image que vous en donnez dans vos articles.

Avez-vous oublié le côté positif? Avez-vous questionné André Lemieux sur le traitement des enfants atypiques qui ne sont pas, pour la plupart, autistes et dont les chances de succès dans la thérapie sont de beaucoup meilleures. Malheureuse-

ment, vous n'avez pas trouvé ou cherché de témoignages de parents moins frustrés.

Je comprends le désespoir des parents. Mais, permettez-moi de vous poser certaines questions: Où allez-vous avec tant d'agressivité? Est-ce un conflit de personnalité qui se règle par les journaux? A quoi sert une association? A exprimer de l'agressivité contre André Lemieux, à détruire le travail fait au Centre de jour des enfants atypiques ou à regrouper des parents ayant le

même problème dans le but de s'aider mutuellement?

Je trouve révoltant de lire sur-tout les derniers articles. Après avoir tant travaillé à aider parents et enfants!!! J'espère que certains parents réagiront. J'espère que vous donnerez la chance au Dr Lemieux de donner sa version des faits.

Viviane Vachon, B.S.S.
Ancienne thérapeute au Centre de jour des enfants atypiques à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur



Une classe d'enfants de six ans à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur.

Où est le remède?

Madame Anne-Marie Voisard,

J'ai lu avec intérêt votre article sur la maladie infantile: l'autisme.

Ce qui me surprend c'est que dans toute cette page il n'est pas question de remède. C'est sans doute dû au fait que vos recherches furent faites chez des médecins et que pour la plupart une guérison ne compte pas pour eux, si elle est due aux vitamines.

A une conférence de la Canadian Schizophrenic Foundation tenue à Toronto en mai 1973, le Dr Bernard

Rimland dévoila un traitement d'un succès remarquable. Le Dr Rimland, un psychologue chercheur de San Diego fit part de résultats surprenants à l'aide de forte dose de vitamines sur un groupe d'enfants autistiques.

L'expérience du Dr Rimland date de 1965 lors d'une entrevue des docteurs Osmond et Hoffer au New York Times rapportant leurs succès dans le traitement de schizophrènes adultes avec des doses massives de vitamines.

J. Edgar Bouchard
Sillery, Québec.

Quand une Madame n'en est pas une

M. le rédacteur en chef,

Après le recensement d'il y a quelques semaines, j'ai reçu comme tous les citoyens une copie de la liste électorale de mon district. Montmorency, section urbaine 19. J'y ai trouvé quelque chose d'assez inquiétant.

En haut de chaque liste figurent les items suivants: NOM, PRENOM, PROFESSION. J'essaie donc de repérer mon nom sur la liste et j'y vois d'abord celui de mon mari, son prénom et sa profession. Tout était exact; en dessous, mon nom de famille était exact, mais à l'item prénom était inscrit Jean et à l'item profession: MADAME.

Stupéfaite, je jette un coup d'oeil global sur la liste, pour constater que toutes les femmes mariées étaient désignées sous le prénom de leur mari avec l'épithète MADAME comme profession, à l'exception de trois.

La raison qui m'a été donnée par le président d'élection: c'est la loi.

En effet, si on prend connaissance de l'article 2,5 du chapitre 7 de la loi électorale, on y lit: "Nom et prénoms": pour une femme mariée ou une veuve, s'entend de ses noms et prénoms joints au nom du mari ou des noms et prénoms du mari, suivis du mot "madame" lequel dispense, quant à elle, de toute mention de profession ou de métier.

On ne peut s'empêcher de s'indigner en constatant que cette appellation frappe toutes les électrices inscrites, sauf trois qui occupent des métiers considérés socialement comme typiquement féminins, soit serveuse de table(1) et agent de bureau(2). Sans doute parce que ces métiers évoquent pour des esprits étroits, les vertus de servilité et d'abnégation traditionnellement attribuées aux femmes...

Les recenseurs ont-ils le droit de transcrire des renseignements autres que ceux qu'ils ont recueillis au domicile de l'électeur?

La loi électorale considère-t-elle toutes les femmes du Québec comme des personnes anonymes, sans noms et sans profession, des sortes de fantômes du mari.

Peut-être pour certains est-ce un titre convoité que celui de madame, je n'ai pourtant jamais entendu parler qu'il constituait une profession.

Il illustre de façon probante de quelle façon les femmes sont encore généralement considérées au Québec. C'est-à-dire comme un demi-être, sans identité propre, sans valeur, et sans droits.

Anne Vallières, graphiste
Québec

Une libération féminine très utile aux hommes

Madame Laurette Champigny-Robillard,

J'ai lu dans LE SOLEIL votre brillant réquisitoire sur le statut de la femme. Vous y prétendez respecter les vœux et opinions de toutes les femmes.

Incontestablement, madame, nous ne rencontrons pas les mêmes; et si j'avais votre audacieuse prétention, je demanderais au nom de toutes mes consœurs, plutôt les droits suivants:

D'abord le droit à l'amour: pour les épouses, pour les enfants. J'ai le très grand privilège de vivre dans une conciergerie, madame, ces blocs de béton immenses, impersonnels. J'y vois chaque jour des bébés

adorables mal réveillés, frileux, emmaillottés à la hâte, qu'on conduit à huit heures chaque matin dans des garderies. J'y vois chaque soir des petits de six, sept, huit ans rentrer dans des logis vides.

La plupart de ces mamans, madame, si leur coeur avait droit de parole, choisiraient de rester auprès de leurs rejetons.

Les plus âgées, madame, après avoir élevé une famille, plutôt que de partir chaque matin pour le bureau, le magasin ou l'école, resteraient volontiers à la maison pour choyer leur mari et se laisser choyer; se cultiver, tricoter pour leurs petits-enfants. Elles ont bien droit au repos.

Madame, les femmes que je

connais, si elles devaient tuer, plutôt que de choisir un petit être sans défense, dirigeraient volontiers leurs armes contre l'adultère qui laisse avec condescendance vivre sa famille avec une pension alimentaire misérable pendant qu'il fait la grande vie avec une maîtresse qui gagne autant que lui. Et, madame, vous voulez OBLIGER les femmes à garder leur nom de baptême pour encourager et camoufler le concubinage.

Non, madame, vous ne représentez pas les femmes: vous ne représentez que les viragos.

Votre véritable but, madame: libérer les hommes de leurs responsabilités et les rendre tout entiers à leurs maîtresses.

Un film de science-fiction représentait un homme de notre époque transporté en l'an 2173. Il y disait: "Mes seules croyances sont le sexe et la mort".

Voilà bien, madame, le triste héritage que notre société laissera au monde de demain.

MESSIEURS, les VRAIS, débarquez les FEMMES, les VRAIES, de ces "Mads en mal de Pouvoir".

Monsieur Jean-Jacques Morin de Ste-Foy, merci de votre éloquent témoignage (Le Soleil 31-10-78) où il est question des "tigresses de nos Brigades rouges du Québec".

Mme Madeleine M. Laliberté
Ste-Foy

Le FIACRE

n'y va pas par quatre chemins pour vous régaler!

Que diriez-vous d'un restaurant qui se met en quatre pour satisfaire vos papilles gustatives? Que diriez-vous d'un restaurant qui vous propose une carte où le fruit de mer et les grillades se font délectables pour votre palais? Que diriez-vous d'un restaurant dont le décor et l'ambiance chaleureuse éveillent l'appétit et incitent à la détente? Que diriez-vous d'un restaurant propice aux réunions en tête-à-tête, entre amis ou avec des relations d'affaires? Vous diriez: «Le Fiacre, à Québec, Ste-Foy, Rimouski, Gaspé, Chicoutimi, Trois-Rivières, Sept-Îles.»

Et puis, Le Fiacre n'y va pas par quatre chemins quand il s'agit de qualité. Le Fiacre se fait un plaisir d'accepter la carte American Express... la Carte des connaisseurs.

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

CONSULTATION
du lundi au vendredi de 13:00 hre à 15:00 hre

Les meilleures choses à faire ne coûtent rien...

RICHARD THIBAUT

Écoutez de 13h00 à 15h00, des spécialistes qui sauront apporter des réponses à vos questions.

La vie du couple, la sexologie, l'avortement, la gynécologie, le planning familial, l'adolescence, le divorce, le mariage, la prostitution, les maladies, les animaux domestiques, les voyages, les plantes et d'autres sujets.

Du lundi au vendredi, un spécialiste dans un domaine précis sera à votre disposition sur nos ondes pour vous offrir une consultation gratuite. Une émission de lignes ouvertes conçue pour vous aider à résoudre un à un, la quantité effrayante de petits et grands problèmes qui jalonnent la vie quotidienne. Vous pouvez y participer en composant: 670-9001.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 190, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Imprimeur. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 1296.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

ASSOCIATION LOISIRS ET PLEIN-AIR DES MARAIS INC.
"Z.E.C. LAC-AU-SABLE"

AVIS DE CONVOCATION

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des détenteurs de la carte officielle de l'Association Loisirs et Plein-Air des Marais Inc., mandataire de la zone d'exploitation contrôlée Lac-au-Sable, se tiendra lundi le 4 décembre 1978, à 7h30, à la salle de l'Hôtel de ville de Clermont.

ORDRE DU JOUR:

- Rapport des activités 1978
- Rapport financier 1978
- Rapport des vérificateurs
- Elections du "CONSEIL D'ADMINISTRATION"
- Période de questions

N.B. Pour être candidat à l'élection, il faut remplir la formule à cet effet et la retourner au président d'élection pour le 24 novembre 1978 à 17h00 (5h00).

ANDRE HUDON
Président d'élection

P.S. Les bulletins de mise en candidature sont disponibles à la résidence du président d'élection à: 50, rue Lapointe, Clermont, Charlevoix, G0T 1C0

faits divers

Une année de prison à R. Chassé pour une trentaine de fraudes

Influçnable et grand naïf, cible de son gang et ayant eu des problèmes de drogue, Robert Chassé, 20 ans, de Québec, aura à payer de 12 mois de liberté, une bonne trentaine de fraudes pour un total de \$5.000, le vol d'une automobile et la possession de chèques volés, en plus d'être soumis à une période de deux ans de probation.

Me Jean-Guy Gilbert, s'adressant au juge Gilles Carle, de la cour des sessions de la paix, au palais de justice de Québec, a bien tenté, hier matin, d'atténuer la responsabilité de son client, disant qu'il n'avait jamais été condamné, qu'il n'était pas le fraudeur le plus brillant et qu'il avait été le jouet de son entourage.

Mais le procureur du ministère public, Me Alain Gaumont, a voulu ramener les choses dans leur juste perspective en relatant que Chassé en trois périodes bien déterminées avait réalisé ses fraudes. En octobre 1976, il ouvrait au greffe des sessions de la paix ses premiers quatre dossiers de fraudes, commis à la Banque canadienne nationale. L'été suivant, il récidivait en visitant cette fois les caisses populaires pour obtenir divers montants d'argent en encaissant des chèques volés. Mais le bouquet, selon Me Gaumont, le 23 février 1978, après avoir plaidé coupable aux accusations précédentes, il reprenait sa liberté en attendant la sentence.

Aussitôt remis en liberté, il devenait client à la Banque provinciale où il ajoutait

quelques fraudes à son dossier au cours des mois de février et mars 1978. En outre, il était accusé d'un vol d'auto et de deux tentatives de fraude durant la même période.

Depuis le 21 juin 1978, a rapporté Me Gaumont, Chassé n'a commis aucune autre infraction puisqu'il était détenu préventivement.

Le juge Carle a prononcé plusieurs peines d'un an de prison, d'autres de six et trois mois, de façon concurrente, en plus d'ordonner une période de deux ans de probation.

Me Réjean Tessier

Les avocats devaient prononcer leur plaidoyer hier, à l'issue du procès intenté contre l'avocat Réjean Tessier, accusé de s'être porté à des voies de fait, sur une ancienne employée, le 10 février 1978.

Cependant, Me René de la Sablonnière, procureur du ministère public, a demandé au juge Carle de lui accorder un délai de 15 jours pour enquêter sur des faits nouveaux et très importants dont il a été informé la veille, avant de réclamer éventuellement

la permission de présenter une contre-preuve.

Le 23 novembre, le juge entend terminer l'audition de cette preuve, si les faits nouveaux justifient une telle requête et permettre ensuite aux procureurs de faire leurs représentations.

Me Robert Morisset

Enfin, après avoir été cité à son procès, sous six chefs d'accusation, l'avocat Robert Morisset est revenu devant le juge Paul-Émile Fortin, hier, pour exercer son droit de

faire une nouvelle option. Il avait choisi d'abord d'être entendu par un juge et 12 jurés; il a demandé qu'un juge seul préside à son procès, fixé pour la forme au 15 décembre.

Rappelons que l'homme de 36 ans est accusé d'avoir détourné une somme de \$4.000 appartenant aux entreprises Berty Ltée, le 13 juillet 1973; de l'endossement d'un chèque de \$8.500 pour l'obtention frauduleuse d'un crédit à la Caisse d'économie des pompiers de Québec, le 17 août 1973 et enfin, le 19 septembre 1973, de fabrication et d'usage d'un faux document pour obtenir un crédit de \$2.050.



Coincidence

Les quatre occupants de ce Cessna qui s'est écrasé mardi près de Swan Hills, en Alberta, ont "seulement" été blessés alors que quatre hommes ont perdu la vie dans l'écrasement d'un Beechcraft, survenu presque au même endroit et à quelques minutes d'intervalle.

Tout ça à cause d'un chien

EDMONTON (PC) — Ross Dalgetty avait le bras cassé, il était en état de choc et n'avait aucune idée de l'endroit où il se trouvait. Et c'est dans cet état qu'il parcourut une distance de quelque 16 kilomètres pour aller chercher du secours, deux de ses compagnons étant gravement blessés à la suite de l'écrasement d'un hélicoptère près de Edson, Alberta, à 190 kilomètres d'Edmonton.

"J'ai marché pendant plus de trois heures avant d'arriver près d'un derrick", expliqua le jeune homme de son lit d'hôpital. "Un de mes compagnons était parti avant moi mais n'avait pas pris la bonne direction. Moi, j'avais vu le derrick du haut des airs", ajouta-t-il. Rodney Miles Soderquist, 24 ans, de Valleyview, Alberta, est mort des suites des blessures subies dans l'accident. Quant à John Saunders d'Edmonton, le pilote, il a été hospitalisé et son état n'inspire pas d'inquiétudes.

L'accident se produisit alors que les hommes recherchaient un chien de pure race malamute appartenant à Randy Siemens d'Edmonton. Après avoir volé durant une heure, les traces de l'animal furent aperçues et Siemens descendit de l'hélicoptère qui s'était posé dans une clairière. Mais quand l'appareil redécolla, de dire Dalgetty, "les moteurs s'arrêtèrent, les pales de l'hélice ralentirent et l'hélicoptère amorça la chute. Les pales de l'hélice heurtèrent la cime des arbres et je me suis allongé autant que j'ai pu sur mon siège." Siemens qui avait seulement parcouru quelque 500 mètres accourut et réussit à éteindre deux foyers d'incendie. Il dégaa deux des occupants mais ne put libérer Soderquist. Siemens partit ensuite chercher de l'aide et Dalgetty en fit autant quelques instants plus tard.

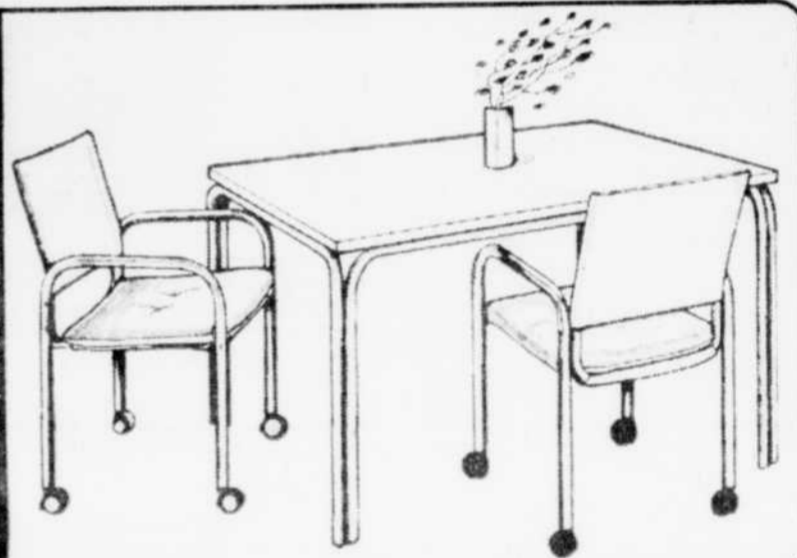
Finalement, une équipe de secours composée de policiers et de militaires arriva sur les lieux de la tragédie.

Charme et robustesse

Une dinette pour six, prête-à-monter, tout à fait charmante avec les chaises-roulettes aux tons de rouge ou brun.

La chaise : \$75.
La table : \$129.95

DÉCOR 2000
Place Laurier. Tél. 658-2000



posez-vous en expert!

offrez
noël
en image

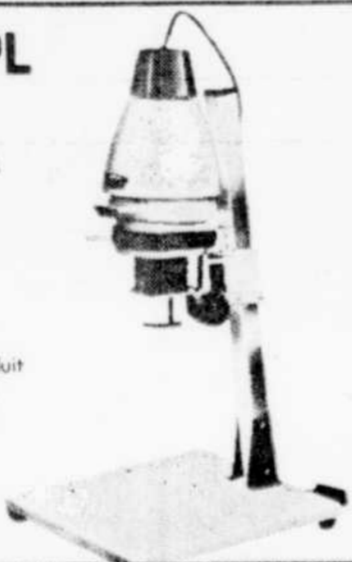
Agrandisseur LPL 35mm-126

avec lentille 50mm, 3.5 et porte-négatif.

SPECIAL: \$99⁹⁵

A l'achat de cet agrandisseur à prix réduit

VOUS RECEVREZ GRATUITEMENT un ensemble d'accessoires de chambre noire d'une valeur de \$25

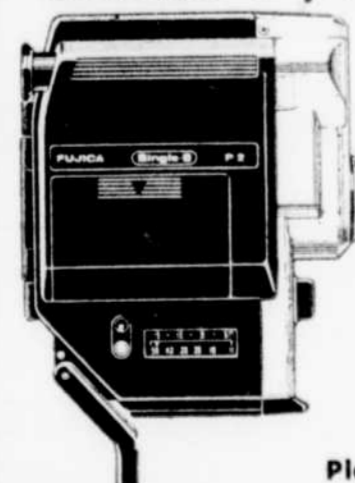


Ensemble 5 pièces à prix spécial:

\$289⁹⁵

- 1 CINE-CAMERA "Single-8" FUJICA XL-100
- 2 PROJECTEUR 8 et Super-8
- 3 ECRAN PERLÉ 40" x 40"
- 4 FILM SUPER-8
- 5 ETUI DE PROTECTION

Plan de mise de côté pour Noël.



au royaume de la
Caméra

359, boul. Charest est Québec 529-2557 3207, chemin Sto-Foy (Centre de la Colline) Sto-Foy. 653-3220

CARTES CHARGE ET MASTER CHARGE ACCEPTÉES

SPECIAL CERAMIQUE DU JAMAIS VU A QUEBEC

25%

DE RABAIS SUR TOUS LES MODELES



CHOIX DE 16 COULEURS. CENDRIERS, URNES, LAMPES DE TABLE, PLAFONNIERS, etc.

Mise de côté pour les Fêtes avec un léger dépôt.

belles Lumières
R.F.S. E.M.A.

vente finale
master charge et chargeX acceptées

800, DES CAPUCINS

(voisin de Texaco)

Tél.: 529-2814

De tout pour illuminer vos moments de loisirs.



Le Zodiaque

Daniel Simard, un des oiseaux de nuit les plus connus à Québec et Guy Fortin, propriétaire des restaurants Sandra Pizza King, viennent de s'unir pour offrir à la population de Charlesbourg un petit bar sans prétention mais d'une originalité certaine...le Zodiaque.

Sans prétention, parce que vu de l'extérieur, on ne croirait jamais qu'une huitre pareille renferme un tel joyau.

Original d'abord parce que sa décoration a été complètement axée sur l'astrologie.

Original ensuite parce que c'est

le seul bar de Québec (à ma connaissance) où les clients peuvent bénéficier d'une ligne téléphonique privée à leur table.

Original parce que les "hôtes-ses" sont plus que des "waitress" et qu'elles ont dû suivre un cours de perfectionnement féminin de la maison "Elle" avant d'être en devoir. Elles ont de la classe comme on dit.

Original enfin parce que le Zodiaque offrira bientôt à ses clients une carte du ciel dessinée par un ordinateur, mais de ça je vous en reparlerai dans quelques semaines.



pierre champagne de 9h. à 11h. Téléphone: 647-3434



Place Royale en automne

Avec les derniers beaux jours de novembre, le ministère des Affaires culturelles lance une cordiale invitation à tous ceux que la conversation et la mise en valeur de notre patrimoine intéressent pour visiter la place Royale et se renseigner sur l'histoire et la restauration de ce site historique.

Des experts en archéologie du ministère seront sur place de 12h à 22h tous les jours, sauf le lundi,

jusqu'au 18 novembre, pour répondre aux questions des visiteurs et des documents audio-visuels seront présentés au public.

On peut également voir tous les jours, entre 12h et 20h, à la maison Formel, deux courts métrages sur les fouilles archéologiques de la place Royale intitulés "Québec, des hommes et des siècles" et "La vie bourgeoise à Québec au XVIIIe siècle".

Un super-bercethon

Le projet Canada au travail "Temps de loisirs" en collaboration avec les loisirs de Pintendre organise un super-bercethon d'une durée maximale de 24 heures, samedi et dimanche prochains.

Les organisateurs prévoient donner le signal du "bercethon" sur les coups de midi. Certains membres du conseil municipal et différentes

personnalités de la localité participeront, au gré de leur disponibilité, à cette activité communautaire dont les bénéficiaires seront versés aux loisirs de Pintendre.

Tous peuvent participer et de nombreux prix seront remis. Les intéressés n'ont qu'à communiquer à 833-3245 pour de plus amples informations.

Le Hilton se rénove

Le directeur du Québec Hilton, M. Gaston Violet, inaugurerait dimanche soir, un nouveau restaurant au rez-de-chaussée de l'hôtel, "Le Croque-marche".

Ce restaurant, qui mettra en vedette des grillades et une variété de plats cuisinés à des prix raisonnables, succédera à la salle à manger de grande classe "Le Villeray" que l'on trouvait à cet endroit, il y a quelque temps.

Par ailleurs, après les Fêtes, le Hilton fermera "Le Toit de Québec" pendant trois ou quatre semaines pour le rouvrir en février non seulement dans une nouvelle formule mais également dans une nouvelle décoration. Qu'en sera-t-il? Le Hilton garde le secret. On parle d'un super-disco-club; on parle d'un cabaret de grande classe; on parle même d'un genre de boîte à chansons de luxe.

Espérons qu'ils en profiteront pour trouver un nom plus original que "Le Toit de Québec - Québec Roof Top Restaurant" à cette métamorphose.

Le Champlain se distingue

Pendant que le Hilton se rénove, la grande salle à manger du Château Frontenac se distingue. Selon le Financial Times Magazine, cette salle à manger, connue sous le nom de "Le Champlain", peut être considérée parmi les meilleurs restaurants du Canada.

Il est vrai que depuis que Michel Dauplain a été nommé chef des cuisines du Champlain, ce restaurant ne cesse d'accumuler les trophées et les diplômes de différents organismes gastronomiques à travers le monde.

Une foire de livres

La régionale Jean-Talon, en collaboration avec Carrefour Pastorale, offre à la population des oeuvres littéraires et des manuels scolaires dépassés par l'évolution du programme à des prix variant de \$0.10 à \$1.

Cette foire de livre, qui a débuté aujourd'hui (le 9 novembre), se continuera demain et samedi toute la journée. Les livres sont en vente à la cafétéria de la polyvalente de Charlesbourg et les profits serviront aux activités de l'école.

C'est plus intelligent de faire ça que de les brûler ces mêmes livres. Bravo pour l'initiative.

Collecte de papier

Les Pionniers de Lévis passeront dans les rues de la ville (de Lévis) samedi prochain, pour ramasser tout les vieux journaux que vous voudrez bien leur remettre. Cette collecte servira à refaire le fonds de roulement de cet organisme relevant du scoutisme.

Tournoi d'échecs (junior)

La ligue d'échecs de Québec organise un tournoi d'échecs qui aura lieu les 11 et 12 novembre 1978, au CEGEP de Sainte-Foy, un tournoi réservé exclusivement aux joueurs de moins de 19 ans. L'inscription ne coûte qu'un seul dollar et les intéressés n'ont qu'à joindre François Dorion à 527-5806.

Un nouveau régiment

Dimanche prochain sera un dimanche un peu spécial pour tous les citoyens de Beauport. Un dimanche "militaire".

À 14h, au manège militaire de la Grande-Allée, se déroulera une cérémonie marquant l'accession au statut de Régiment du 713e Escadron des communications (Beauport) sous

la présidence d'honneur du brigadier général D.P. Harrison.

Cette cérémonie se continuera à 15h au manège militaire de Beauport par un cocktail offert par la municipalité; puis à 18h à l'Auberge Baker de Château-Richer pour un "dîner régimentaire". Tous les amis du 713e seront ensuite invités à la grande soirée du régiment, au manège de Beauport.

Des gens extra



restaurant depuis son ouverture en 1972.

ROBERT LAVAL-MÉNARD, l'annonceur de radio qui s'était évadé de prison pendant un an et qui s'était livré à la police de Chicoutimi, il y a quelques années, travaille maintenant à CKCV. Ce soir, il lancera une autobiographie intitulée "Evadé Un An" à la discothèque "L'Interdit". CKCV a l'intention de faire un "gros show" avec ça.

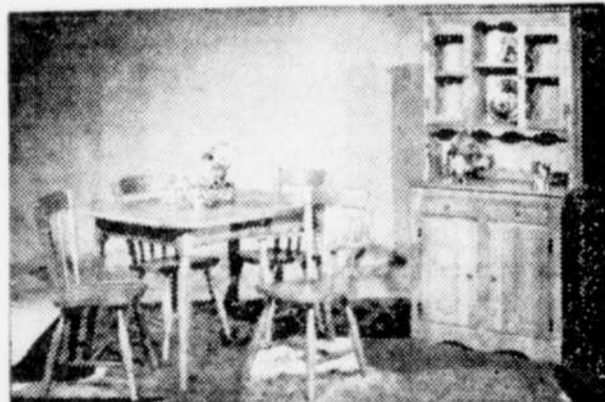
PIERRE VILLA et son caméraman GAETAN CLARK sont du nombre des Québécois qui se sont envolés, mercredi, pour l'Espagne dans le cadre d'un voyage organisé par l'Amicale des sommeliers. Même s'ils seront absents pendant 15 jours, Télé-Capitale fera l'impossible pour que cela ne paraisse pas dans l'émission "La Ville à Pierre".

La petite nouvelle de CKCV, NICOLE SIMARD, est beaucoup plus jolie (comme vous pouvez le constater sur cette photo) que le "gros nouveau" BEN PAYEUR. "Ben" travaille le matin et Nicole sur l'heure du midi. Elle célébrait, le 30 octobre, son 24e anniversaire.

C'est un diplômé de l'université Laval en administration, DOUGLAS CARPHIN, qui vient d'être nommé maître d'hôtel de la prestigieuse salle à dîner "Le Champlain" du Château Frontenac. Il a commencé comme garçon de table et travaille à ce

Une quinzaine de caisses populaires ont accepté de vendre des billets pour la soirée culturelle des droits de l'homme, organisée par YVON VALCIN, à l'auditorium du CEGEP de Sainte-Foy, le 2 décembre, à 20h50. Cette soirée est sous le haut patronnage de ALFRED ROULEAU et coïncide avec le 30e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme.

GRAND SPECIAL SUR AMEUBLEMENT



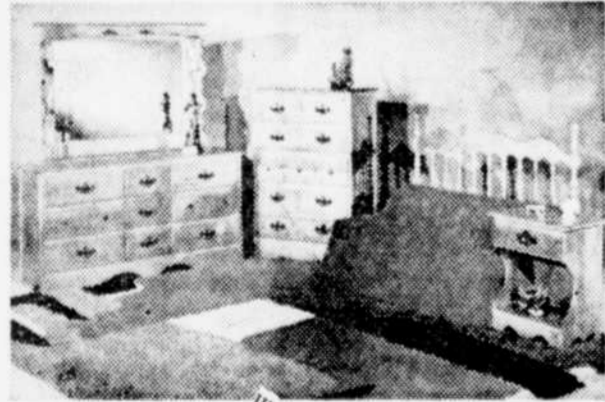
1 MOBILIER DE CUISINE 5 mcx
(table ronde ou rectangulaire et vaisselier disponibles)



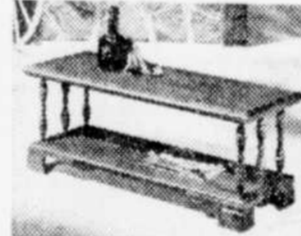
1 MOBILIER DE SALON

Grâce à une entente spéciale avec les manufacturiers, nous pouvons vous offrir, pour une période de 1 mois, ce PRIX EXTRAORDINAIRE:

\$1,979



1 MOBILIER DE CHAMBRE 5 mcx



2 TABLES ET 1 LAMPE

2 AUTRES FORMIDABLES SPECIAUX cette semaine



MOBILIER SALON COLONIAL

Sofa et fauteuil berçant et pivotant.

CHARACTERISTIQUES: • Modèle 1979 • Matériel caoutchouté prévenant ainsi la rupture des fils • Lavable • Antitache • Choix de couleurs si désiré. **\$588**

(Livraison immédiate dans les couleurs disponibles)



MOBILIER SALON COLONIAL

Sofa et fauteuil berçant et pivotant.

CHARACTERISTIQUES: • Modèle 1979 • Matériel caoutchouté prévenant ainsi la rupture des fils • Lavable • Antitache • Choix de couleurs si désiré. **\$358**

(Livraison immédiate dans les couleurs disponibles)

Vous aimerez votre collection "Joie de vivre"



Cuisinière "Châtelet" standard. Largeur 30".

Refrigerateur "Bon-Air" sans givre. 16.3 pi. cu.

avec **BELANGER**



Laveuse "Châtelaine" Sécheuse "Châtelaine"

TREMBLAY & BERGERON MEUBLES INC.

MAINTENANT UN SEUL ET VASTE MAGASIN

6975, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg

GROS LOT \$15,000

BONNE VALEUR
NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ TEL _____
Que voulez-vous des lettres BV?



626-1102



Entreposage gratuit
Plan mise-de-côté
Informez-vous
sur notre
carte de crédit.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 mai 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Pluripaq Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Lévis le 26 jour de mai 1978, sous le numéro 21863. Ce 1er jour de novembre 1978
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 octobre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Viateur Beaulieu faisant affaire sous la raison sociale de Station-Service Viateur Beaulieu Enr. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec le 20 jour d'octobre 1978 sous le numéro 930362. Ce 1er jour de novembre 1978
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS PUBLIC
EST, PAR LES PRESENTES, DONNE aux corporations, sociétés commerciales et associations qui sont portées au rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité de la Ville de l'Ancienne-Lorette depuis le 1er septembre 1977 comme propriétaires ou locataires d'un immeuble imposable ou comme locataires d'un bureau ou d'une place d'affaires, et qui ont payé leurs taxes ou redevances municipales, exigibles au 31 décembre 1977; QUE ce conseil, lors de sa séance du 16 octobre 1978, a adopté la résolution numéro 78-534 fixant la date de la consultation populaire concernant le projet de construction d'une piscine publique sur son territoire, aux 18 et 19 novembre 1978, entre 9:00 et 19:00 heures, à l'École Notre-Dame située à 1591, rue Notre-Dame à l'Ancienne-Lorette; QU'une copie de résolution du Conseil d'Administration de toute corporation, société commerciale ou association autorisant un représentant à voter, doit être déposée au bureau du greffier de la Municipalité au plus tard le 14 novembre 1978. Le représentant susdit doit, au moment de voter, être majeur, posséder la citoyenneté canadienne et être employé, administrateur ou membre de la corporation, société commerciale ou association au nom de laquelle il vote; QUE ledit représentant de toute corporation, société commerciale ou association remplissant les exigences ci-haut décrites, est prie de se prévaloir de son droit de vote relativement à ce projet à l'endroit et aux heures indiquées plus haut, et qu'il est convoqué à cette fin.
DONNE A L'ANCIENNE LORETTE CE 6 NOVEMBRE 1978
Me André Bouchard,
Président du scrutin



Le capitaine du "Relay", M. Raynald Tremblay.



Le Soleil, Gilles Lafond

Une vue d'ensemble du bureau de la gestion maritime, à Québec. Les ordinateurs sont reliés à l'immense carte du Saint-Laurent, sur le mur, où chaque point lumineux représente la position des navires. Dans ce bureau fédéral, toutes les communications se font dans la seule langue officielle du Québec, soit en français.

Le français mène la barque, sur le fleuve

par Guy DUBE

En dépit de la croyance populaire, les communications terre-mer et mer-terre se déroulent presque exclusivement en français, au Québec, particulièrement dans la voie maritime du Saint-Laurent.

Les quelque 235 pilotes faisant partie de l'Association du pilotage des Laurentides, repartis dans les bases de Québec, Montréal et Les Escoumins, communiquent effectivement dans la seule langue officielle du Québec, dès qu'ils montent à bord d'un navire. Ce sont ces pilotes — des Québécois pour la plupart — qui conduisent les bateaux à bon port, dès qu'ils entrent dans le Saint-Laurent.

Le pilote étranger doit se soumettre aux exigences de la loi fédérale: le fleuve Saint-Laurent est dangereux, ses fonds sont inconnus des pilotes étrangers, et c'est la raison pour laquelle chaque navire qui entre ou quitte le Saint-Laurent est confié à un pilote canadien.

C'est ce qu'a relaté au SOLEIL, hier, M. René Paré, un des nombreux régulateurs du trafic maritime, aux bureaux de la gare maritime Champlain, à Québec.

Dès qu'un pilote "fédéral" monte sur un navire, les communications se font en français", a précisé M. Paré. Par contre, s'il y a un appel de détresse provenant d'un pilote étranger ou si c'est le capitaine qui veut avoir des renseignements, les communications peuvent s'effectuer en anglais.

Très peu d'accidents

M. Paré est un de ceux qui veillent, jour et nuit, sur la circulation maritime, des Escoumins jusqu'à Sorel (Tracy). Maintenant, tout se fait par ordinateur. À l'aide d'écrans cathodiques et d'une carte lumineuse géante, les régulateurs du trafic maritime peuvent constamment surveiller la position des nombreux navires qui montent ou descendent le fleuve.

Annuellement, les régulateurs voient défiler de 11.000 à 12.000 bateaux sur notre majestueux Saint-Laurent.

Le rôle de ces régulateurs en est un essentiellement de prévention.

Ils peuvent dire autant à un pilote de Grondines que de Cap-aux-Saumons de faire attention, qu'il y a un autre navire dans le voisinage, à babord ou à tribord, en avant ou en arrière du sien.

Habituellement, ce sont les régulateurs du trafic maritime qui sont les premiers à être avisés d'une collision ou d'un appel de détresse.

Les régulateurs font partie de la Garde côtière canadienne. Cet organisme fédéral a mis sur pied un programme appelé "recherche et sauvetage".

Immédiatement après un appel de détresse, tout le mécanisme se met en marche: la Défense nationale fournit les aéronefs de sauvetage et Transports Canada (la Garde côtière) fournit de son côté les navires de sauvetage (comme le Relay que nous avons pu visiter), tout en coordonnant le travail des bénévoles pendant leurs missions en mer. La Défense nationale assure égale-

ment le fonctionnement des Centres de coordination des sauvetages situés en des endroits stratégiques. Ces centres sont dotés de spécialistes-secouristes de la Défense et de la Garde côtière. D'autres ministères et organismes prêtent main-forte à l'occasion, lors des missions.

Le mandat de "recherche et sauvetage" est de secourir les personnes en détresse sur les eaux navigables relevant de la juridiction fédérale; aider les marins, les pêcheurs et les plaisanciers en difficulté; exercer une surveillance axée sur la sécurité nautique, en

collaboration avec les corps policiers ou autres organismes oeuvrant dans ce domaine.

Le Centre d'urgence "recherche et sauvetage" a été mis sur pied en juin 1977, dans la ville de Québec. Ce centre fonctionne en collaboration avec les Centres de coordination de sauvetage de Halifax (N.-E.) et Trenton (Ont.). Ces derniers relèvent directement des Forces armées canadiennes, à qui incombe la responsabilité globale de la coordination de toutes les activités de recherche et sauvetage dans le pays.

LA BERCEUSE POUR LAQUELLE ON A UN PETIT PENCHANT...



Berceuse «Thonet» classique, hêtre courbé, siège et dossier vannerie naturelle. Finition noire ou noyer \$199.00.

cet article est présenté à notre magasin de la rue Courcellette

la galerie du meuble
ROCHE BOBOIS
DÉCORATION INTÉRIÈRE

MOBILIER CONTEMPORAIN:
18, rue Courcellette
MOBILIER TRADITIONNEL:
1299, boul. Charest ouest

Téléphone: 681-0171

3 points-mode



La cravate de velours à rayures, très étroite: \$7, sa pochette à dentelle: \$5, et le noeud papillon: \$8.

Sissi PLUS
CARTELIERE CHARLESBOURG, ENR.

8500 boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg Québec. 627-1799

Avec Sanitone, VOUS êtes SÛR DE VOUS!



Parce que vous pouvez vous fier entièrement à nos experts qualifiés et méticuleux qui s'occuperont personnellement de vos vêtements! Vous pouvez compter sur notre attitude professionnelle!

Voyez, sentez et APPRÉCIEZ la différence de Sanitone dans tous vos complets. Faites-en l'essai dès cette semaine!

Sanitone
Maître Nettoyeur Certifié

R. Ferland nettoyeur inc.
service au comptoir seulement

nettoyage de

- vêtements
- suède
- fourrure
- peaux de mouton
- couvre-sièges d'auto
- couvertures de lainage
- couvre-lits
- douillettes
- couvre-lit à poils longs
- draperies
- sacs de couchage

La MAISON d'un ton plus CLAIR
R. Ferland

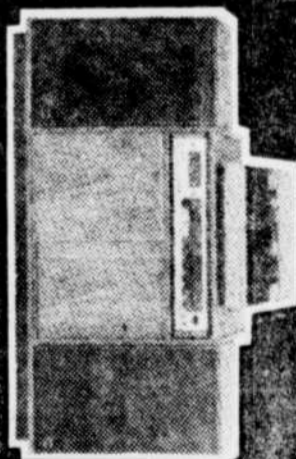
721, 3e Avenue
Limoulu
Tél.: 523-4832

1420, Notre-Dame
Ancienne-Lorette
Tél.: 872-2556

Galerie de la
Canardière
Tél.: 661-4623

Livraison sur la
Côte de Beupré
par Hervé Gagné
Tél.: 661-4623

à votre service



Profitez du vaste choix et de nos bas prix!
\$269.00 à \$2,600.00



vous invite à la SEMAINE DU SON
UN CADÉAU A L'ACHETEUR
Tous appareils dans les grandes occasions sera remis

330, de la Couronne, Québec - Tél.: 528-3365

Deux autos retirées de la Saint-Charles

par Guy DUBE

Un porte-parole de la sûreté municipale de Québec n'a pas écarté la possibilité de faire drager une partie de la rivière Saint-Charles, au cours des prochains jours. Le lit de ce cours d'eau pourrait en effet receler des armes à feu et des automobiles volées.

Hier encore, deux véhicules — une Buick 1977 et une Pontiac 1966 — ont été retirés des eaux de la Saint-Charles, à la hauteur du pont Lavigne, tout près du garage Laurentide Automobiles, ainsi que 13 bicyclettes, une moto et quelques carcasses en métal. Les deux autos portaient des plaques d'immatriculation de l'année dernière. Le 23 octobre dernier, une autre automobile volée était retirée de la rivière Saint-Charles, à proximité du pont Marie-de-l'Incarnation.

Actuellement, la rivière Saint-Charles est à son niveau le plus bas. L'eau est sale, dégoûtante, et même huileuse.

On peut facilement apercevoir différents ob-

jets hétéroclites, jonchant les rives ou flottant entre deux eaux.

Assez pour faire un bon marché aux puces: une tondeuse, une chaise, un carrosse, des essieux d'automobiles, un vieux meuble, des bouteilles, des pneus, une banquette d'automobile, des enjoliveurs de roues, des bouts de tuyaux en plastique, des cannettes vides, et bien d'autres objets qu'on ne peut distinguer de loin.

Hier, des policiers de la sûreté municipale de Québec "patrouillaient" la rivière en chaloupe. Des employés de la voirie municipale, de leur côté, "pêchaient" des objets flottants à l'aide de longues perches métalliques.

Que cache encore cette rivière de la capitale? Des armes "qui ont déjà servi"? D'autres automobiles volées? C'est surtout pour ces deux dernières raisons que les autorités policières aimeraient bien drager la rivière, du moins en partie (entre les ponts Drouin et Dorchester).

Témoignage à la CECO Façon spéciale de classer les clients

MONTREAL (PC) — Témoignant à la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), un jeune vendeur qui a déclaré avoir pris son métier au sérieux, a identifié un cahier, recueilli au cours de perquisitions, dans lequel il consignait ses ventes et classait ses clients.

Selon la facilité avec laquelle il les persuadait de souscrire, ce jeune vendeur en publicité sympathique classait ses clients avec les épithètes "difficile", "facile", "Poisson" et "nonno".

Ainsi, pouvait-il solliciter à nouveau ses meilleurs clients pour d'autres campagnes en se présentant avec des noms différents.

"Je souhaite que le public consommateur sache de quelle façon on le considère quand on fait appel à sa sympathie," a dit le président de la CECO, le juge Denis Dionne, au témoin dont on doit taire le nom sur ordonnance des commissaires.

Bell Canada blâmé

Le président de la CECO a d'ailleurs lancé des flèches du côté de la société Bell Canada. Depuis le début des audiences publiques, les témoignages ont démontré sans l'ombre d'un doute que tout le système de publicité sympa-

thique reposait sur un usage intensif des téléphones. Certaines entreprises prospères dépensaient même jusqu'à \$10,000 par mois en frais de téléphone.

"Si Bell Canada prenait plus de précautions dans la distribution de ses bons services modernes et rapides, peut-être que des systèmes édités comme ceux-là de toutes pièces qui vont soustraire de \$2 à \$3 millions aux gens ne pourraient jamais exister. Je dis cela en passant."

On peut d'ores et déjà prévoir que les commissaires reviendront sur le sujet dans leur rapport sur cette enquête comme ils le feront, vraisemblablement, à l'égard des ministères du Revenu du Canada et du Québec. Au cours des audiences publiques, les commissaires ont fréquemment interrogé les témoins sur leurs déclarations d'impôt.

"Le Journal sportif de la police"

Un ancien employé de brasserie, autrefois constable spécial à Verdun, M. Roger Dugas, a témoigné longuement au sujet de sa publication, "Le journal sportif de la police," au nom de laquelle des vendeurs en publicité sympathique se sont faits passer pour des policiers.

Mis à la retraite contre son gré, le témoin comptait tirer un salaire de cette publication qu'il vouait aux activités récréatives des policiers. Fondé en 1965, "Le journal sportif de la police" selon le témoin avait pour but de faire des "policiers sportifs" une

attraction susceptible de les rapprocher du grand public.

Toutefois, au cours des trois dernières années, "Le journal sportif de la police" n'a redistribué que \$5,675,26 à des policiers ou à des groupes de policiers alors que les sollici-

tations rapportaient plusieurs dizaines de milliers de dollars par année.

De plus, parmi les factures pour des achats d'équipement de sport se glissaient des dépenses à des fins person-

nelles. En fait, aux yeux du procureur de la CECO, Me Serge Authier, le propriétaire du "Journal sportif de la police" courait après les policiers pour leur remettre des dons et ainsi "justifier l'écroulement que l'on faisait dans le public."

G. Desroches ne peut être impliqué dans un vol de \$2 millions

MONTREAL (PC) — Etant déjà détenu par la police de St. Kitts, aux Antilles, le 5 juillet dernier, Gérard Desroches, de Hull, ne pouvait pas être impliqué dans un vol de \$2 millions perpétré à la succursale de la banque Toronto-Dominion au Centre Laval, dans la ville du même nom, ce même 5 juillet.

A la suite de cet alibi présenté au nom de son client par Me Maurice Hébert, le juge André Chaloux a donc retiré les accusations de vol et de recel de \$2 millions portées contre Desroches, 44 ans, alias Louis Lieberman, et Jean-Guy Yannonie, 48 ans, de Candiac. Les deux prévenus avaient été soupçonnés d'avoir participé à ce vol après que la police de Nassau, aux Bahamas, les eut appréhendés, le 28 octobre, alors qu'ils étaient en possession de chèques de voyage provenant apparemment du vol de Laval.

L'accusation de vol et de recel de \$2 millions a aussitôt été remplacée par une accusation de vol et de recel de chèques de voyage d'une valeur de \$25,000. Leur enquête préliminaire a été fixée au 21 novembre.

Desroches étant déjà recherché par la Gendarmerie royale du Canada, pour bris de condition à une libération sur parole, devra demeurer en cellule d'ici là.

Quant à Yannonie, il a pu retrouver sa liberté provisoire, à condition de remettre son passeport et de ne pas quitter le territoire judiciaire de Montréal, à moins qu'il obtienne le consentement de la Cour.

C'est en vain que la police de Laval s'est opposée à cette liberté provisoire, faisant valoir que Yannonie avait été trouvé en possession d'une formule en blanc d'un permis de conduire, d'un faux permis de conduire et de deux faux certificats de naissance.



Arrestation

Myer Soloman, un avocat de Toronto, a été arrêté et accusé, hier, d'avoir conspiré pour frauder une compagnie de la somme de \$3 millions. Son arrestation fait suite à une enquête sur de prétendus actes de corruption impliquant des inspecteurs en construction.

Vacances par Wardair

Les vacances au motel Beacharbor à Miami sont les plus avantageuses qui soient.

7 nuits à partir de **\$279***

14 nuits à partir de **\$388***

Les vacances "plus" comprennent: l'hébergement pendant 7 ou 14 nuits, l'aller-retour (vois réservés d'avance) en 747 Wardair et une voiture de location Avis (économique) pendant 7 jours. Les vacances "plus" à Miami... profitez-en dès cet hiver!

*Prix par personne et à raison de deux personnes par chambre standard, pour vols noires ABC hors saison. Les prix des services terrestres ont été majorés de 5% en raison de la valeur du dollar.

CONTACTEZ UN AGENT DE VOYAGE

DE MONTREAL A MIAMI via Wardair 747

DATE DE PART	CLASSE	DATE DE RETOUR	CLASSE	DATE LIMITE DE RESERVATION	PRIX PAR PERSONNE (BILLET)
Mar 7 jan	10 jan	17 jan	10 jan	10 jan	\$129
Mar 10 jan	17 jan	24 jan	17 jan	10 jan	\$129
Mar 13 jan	20 jan	27 jan	20 jan	10 jan	\$129
Mar 16 jan	23 jan	30 jan	23 jan	10 jan	\$129
Mar 19 jan	26 jan	31 jan	26 jan	10 jan	\$129
Mar 22 jan	29 jan	5 fév	29 jan	10 jan	\$129
Mar 25 jan	31 jan	7 fév	31 jan	10 jan	\$129
Mar 28 jan	4 fév	11 fév	4 fév	10 jan	\$129
Mar 31 jan	7 fév	14 fév	7 fév	10 jan	\$129
Mar 3 fév	10 fév	17 fév	10 fév	10 jan	\$129
Mar 6 fév	13 fév	20 fév	13 fév	10 jan	\$129
Mar 9 fév	16 fév	23 fév	16 fév	10 jan	\$129
Mar 12 fév	19 fév	26 fév	19 fév	10 jan	\$129
Mar 15 fév	22 fév	27 fév	22 fév	10 jan	\$129
Mar 18 fév	25 fév	30 fév	25 fév	10 jan	\$129
Mar 21 fév	28 fév	31 fév	28 fév	10 jan	\$129
Mar 24 fév	31 fév	3 mars	31 fév	10 jan	\$129
Mar 27 fév	3 mars	6 mars	3 mars	10 jan	\$129
Mar 30 fév	6 mars	9 mars	6 mars	10 jan	\$129
Mar 31 fév	7 mars	10 mars	7 mars	10 jan	\$129
Mar 3 fév	10 mars	13 mars	10 mars	10 jan	\$129
Mar 6 fév	13 mars	16 mars	13 mars	10 jan	\$129
Mar 9 fév	16 mars	19 mars	16 mars	10 jan	\$129
Mar 12 fév	19 mars	22 mars	19 mars	10 jan	\$129
Mar 15 fév	22 mars	25 mars	22 mars	10 jan	\$129
Mar 18 fév	25 mars	28 mars	25 mars	10 jan	\$129
Mar 21 fév	28 mars	31 mars	28 mars	10 jan	\$129
Mar 24 fév	31 mars	3 avril	31 mars	10 jan	\$129
Mar 27 fév	3 avril	6 avril	3 avril	10 jan	\$129
Mar 30 fév	6 avril	9 avril	6 avril	10 jan	\$129
Mar 31 fév	7 avril	10 avril	7 avril	10 jan	\$129
Mar 3 fév	10 avril	13 avril	10 avril	10 jan	\$129
Mar 6 fév	13 avril	16 avril	13 avril	10 jan	\$129
Mar 9 fév	16 avril	19 avril	16 avril	10 jan	\$129
Mar 12 fév	19 avril	22 avril	19 avril	10 jan	\$129
Mar 15 fév	22 avril	25 avril	22 avril	10 jan	\$129
Mar 18 fév	25 avril	28 avril	25 avril	10 jan	\$129
Mar 21 fév	28 avril	31 avril	28 avril	10 jan	\$129
Mar 24 fév	31 avril	3 mai	31 avril	10 jan	\$129
Mar 27 fév	3 mai	6 mai	3 mai	10 jan	\$129
Mar 30 fév	6 mai	9 mai	6 mai	10 jan	\$129
Mar 31 fév	7 mai	10 mai	7 mai	10 jan	\$129

Après avoir consulté cet horaire des vols Wardair, vérifiez en la disponibilité auprès de l'interlocuteur ou d'un agent de voyage, car certains vols pourraient être complétés. Type d'avion sujet à changement sans avis.

VACANCES "PLUS" A MIAMI

Wardair 25 ans de service 1953-1978

Intervac Une filiale de Wardair

"N'IMPORTE QUOI" "N'IMPORTE QUOI" "N'IMPORTE QUOI"

Tout pour le foyer à des prix jamais vus...!

LIQUIDATION des produits ADMIRAL neufs (sur le plancher)

Admiral LAVEUSE (couleur amande) entièrement automatique, 2 vitesses, modèle WA578AM. SECHEUSE 5 cycles de séchage, modèle DE578AM. L'ensemble \$599 Service inclus	Admiral CUISINIÈRE 30" (couleur amande) modèle EC78AM. Service inclus \$299	Admiral CONGELATEUR 12 pi.cu., serrure, lumière intérieure, capacité: 424 lb, 1 panier. \$277 Service inclus Embarquons avec l'amiral Admiral
---	--	--

PLUSIEURS AUTRES ARTICLES SUR LE PLANCHER

MOBILIER de SALON \$179

en modules, 4 morceaux, neuf.

MOBILIER DE SALLE A MANGER Style colonial, bois solide. 1 table, 3 chaises droites et 1 chaise capitaine. Neuf. GRAND SPECIAL \$299	MOBILIER DE CHAMBRE Complet avec lit et pied avec barre, bureau triple, miroir, commode, 1 table de nuit (couleurs: blanc, noyer ou colonial). \$249
---	--

LIT CAPITAINE Style colonial. \$189	Lot de CHAISES Plus de 50 modèles différents. \$144 \$229 \$249
---	---

MATELAS "Sealy" et base. 39" rég. \$219 L'ENSEMBLE 54" rég. \$279.95 L'ENSEMBLE 60" rég. \$339 L'ENSEMBLE

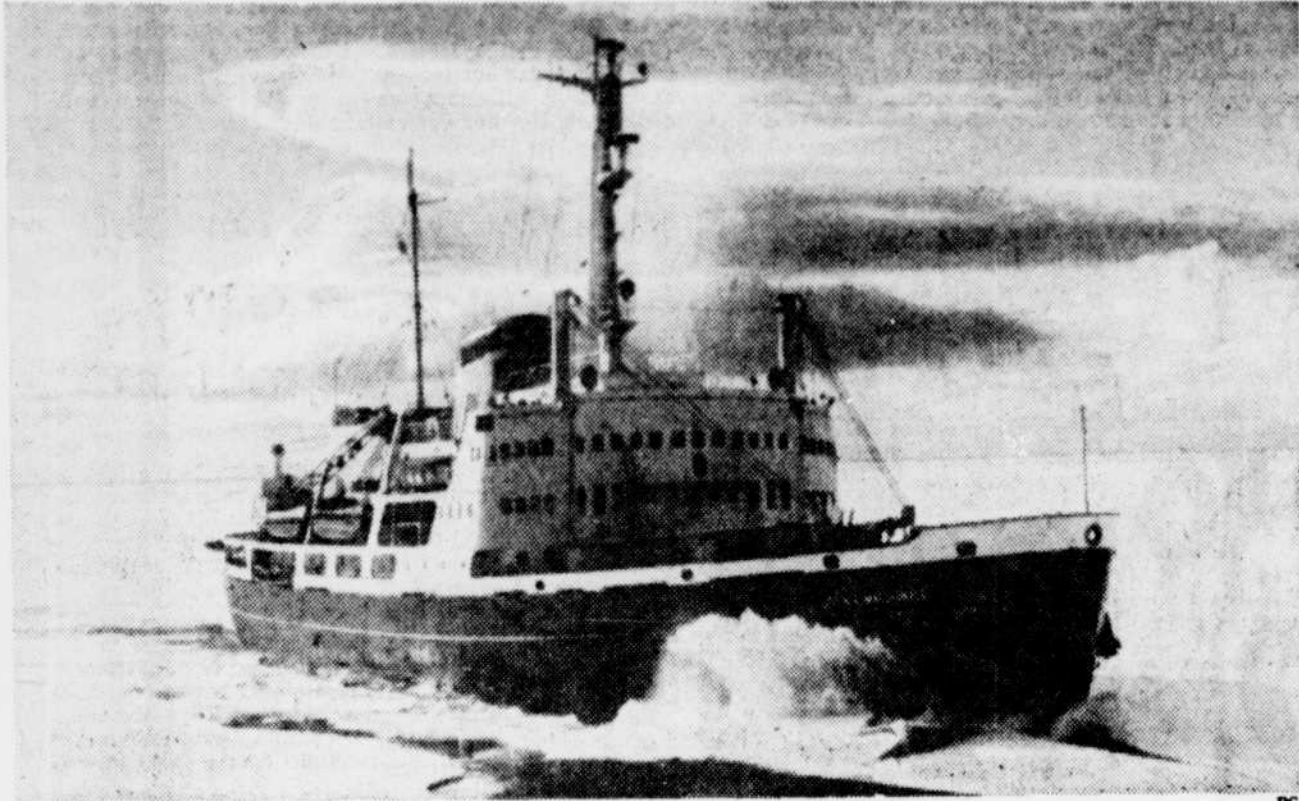
USAMEUBLES GIROUX

79, rue St-Vallier est 525-4683 35, rue Sault-au-Matlot 694-1551

"N'IMPORTE QUOI" "N'IMPORTE QUOI" "N'IMPORTE QUOI"

La rançon visant à libérer Marion

Au lieu des \$500,000, il n'y avait que du papier!



Le brise-glace John A. Macdonald

MONTREAL (PC) — Les deux valises cadenassées contenant la somme de \$500,000 en coupures et destinées aux ravisseurs de M. Charles Marion, n'ont jamais été utilisées. Ce sont des valises identiques mais bourrées de papier, qui ont été confiées aux journalistes Claude Poirier et Normand Maltais qui devaient servir de courriers.

C'est ce qu'a expliqué, hier, le sergent Yvon Fauchon, de la Sûreté du Québec, qui témoignait au procès de Claude et Jeanne Valence, tous deux accusés du rapt et de la séquestration du gérant de crédit de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est.

Ainsi, le 27 septembre 1977, il avait montré aux Maltais et Poirier, servant de porteurs dans cette affaire, deux valises contenant \$500,000 en petites dénominations. Puis, ces valises furent remises dans la voûte de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est, en attendant que les prétendus ravisseurs fassent signe.

Ce moment venu, à l'insu des porteurs, l'argent fut retourné à l'Union régionale des Caisses populaires pour être remplacé par du papier. Les deux journalistes prirent place dans une auto, équipée de CB (téléphone radio portatif), tandis que le policier Fauchon, armé d'un revolver et d'une mitrailleuse et muni d'un "walkie-

talkie", se dissimulait dans le véhicule entre le banc avant et la banquette arrière, après avoir eu soin de se recouvrir d'une couverture. En route, le journaliste Maltais devait trouver une enveloppe indiquant la procédure à suivre pour remettre la rançon.

Les deux valises furent déposées dans un chemin et on venait de s'éloigner à peine quand deux individus interceptèrent le véhicule pour une quelconque raison. Mais il semble qu'ils n'aient pas plus insisté. Au bout de 30 minutes, on revint sur place pour s'apercevoir que les deux valises n'avaient pas été touchées et on en reprit possession. Les instructions trouvées précisaient que les porteurs devaient se rendre sur une montagne à Beauvoir. Ce qu'ils firent par après, où ils envoyèrent sept messages par radio qui ne reçurent jamais de réponse. On en fut donc quitte pour cette première tentative.

Nouvelles instructions

Deux jours plus tard, le 29 septembre, un appel téléphonique était fait en soirée à la caisse populaire, où de nouvelles instructions pour la remise de la rançon étaient communiquées. A nouveau, les trois hommes se rendirent à un point donné pour déposer les valises, et, durant le trajet, Claude Poirier s'entretenait par CB avec un inconnu, tandis que le sergent Fauchon

en faisait autant avec son chef qui, lui, se trouvait à Farnham. On déposa ensuite les valises à un endroit précis et on partit. On s'était rendu encore une fois à Beauvoir pour attendre une communication mais, encore là, rien n'est venu.

C'est le lendemain, au poste de la SQ, qu'on revint les deux valises. Elles avaient été éventrées mais leur contenu (du papier) était toujours là.

Le sergent Fauchon a expliqué que c'est le 26 octobre 1977 qu'eut lieu la vraie remise de la rançon, dont le montant avait été établi à \$50,000.

Les ravisseurs avaient exigé que l'argent soit déposé dans un sac de plastique transparent et que celui-ci soit posé près d'un arbre, dont une branche avait été décorée de ballons colorés. C'était dans la région d'Allanbrooke.

Cette fois, le sergent Fauchon avait pris place dans une auto, y occupant le siège arrière de façon naturelle. Il a dit que, peu après que le sac eut été déposé, il a aperçu une forme humaine dans le bois avoisinant mais il a soutenu que ce n'était pas suffisant pour mettre une identité dessus.

Son témoignage doit maintenant se poursuivre aujourd'hui, toujours devant un jury que préside le juge Marc Beauregard.

Echoué, le brise-glace John A. Macdonald réussit à se dégager

TUKTOYAKTUK, T.-N.-E. (PC) — Le brise-glace John A. Macdonald, qui s'était échoué mardi à 500 kilomètres à l'est de cette petite localité des Territoires du Nord-Ouest, est parvenu hier à se remettre à flot pour mettre le cap sur un port voisin.

"Il s'est déséchoué de lui-même", a déclaré un porte-parole de la société Dome Petroleum de Calgary, dont la filiale Canadian Marine Drilling Ltd., loue le navire du gouvernement fédéral.

Il neigeait et la visibilité était très réduite lorsque le second plus gros brise-glace canadien s'est échoué dans les eaux glaciales de l'Arctique, à révéler d'autre part un porte-parole du ministère des Transports.

Selon le directeur des affaires publiques de la région de l'Atlantique au ministère, le navire a été légèrement endommagé lorsqu'il s'est échoué sur un haut fond non indiqué sur la carte.

L'accident est survenu près de Summer Harbor, près de Booth Island, Summer Harbor est située à l'est de cette localité, à 2,300 kilomètres au nord-ouest d'Edmonton.

Au moment de l'impact, un ballast d'eau de mer a été perforé.

Ce réservoir sert à faire tanguer le navire au cours de sa progression dans les glaces.

Il a été impossible d'obtenir une évaluation des dégâts subis par le navire de 96 mètres, mais les réparations pourront probablement être faites sur place.

Personne n'a été blessé parmi les 80 membres d'équipage et aucune pollution de l'environnement n'a été signalée.

Collision: un mort

Une enquête est menée par la police de Sept-Iles à la suite de l'accident routier qui a coûté la vie à M. Normand Sayer, âgé de 40 ans, de Sept-Iles.

La tragédie est survenue, dimanche dernier, sur la route 138 à environ 10 milles à l'ouest de Sept-Iles. Deux autos se sont heurtées de face. Le conducteur du second véhicule s'en est tiré avec des blessures sans trop de gravité.

Digne de l'hiver

de

Scholl

Jambe forte ou régulière

Cuir de veau

Cuir noir ou brun

médium et large

\$72.00



Scholl

MAGASIN POUR LE CONFORT DES PIEDS

495, boul. Charest est (coin rue de l'Eglise) Québec 2 Tél.: 525-7949

UNE VÉRITABLE INNOVATION

À vrai dire, ça se passait déjà en français il y a bien au-delà de 100 ans. Mais en français juridique, technique et souvent bien compliqué à déchiffrer. Qui ne se souvient pas d'avoir abandonné la lecture d'une police d'assurance après le deuxième paragraphe, malgré la meilleure volonté du monde. Mais à compter de ce jour, vous n'avez plus d'excuse!

En effet, l'Assurance Royale est heureuse d'offrir en primeur au public la première police d'assurance rédigée en langage simplifié et facile à comprendre. Grâce à cette innovation majeure, la Royale marque le pas une fois de plus dans le domaine des assurances des habitations où la réputation de ses services en a fait un leader reconnu.

VOTRE COURTIER DE LA ROYALE PARLE LE MÊME LANGAGE

Les nouvelles polices Bouclier du propriétaire et du locataire sont déjà offertes chez votre courtier de la Royale.

Le nouveau langage simplifié utilisé dans la rédaction de ces polices vous permettra donc de discuter en toute connaissance de cause des moindres détails de votre police avec votre courtier de la Royale. On a même prévu des exemples appropriés pour mieux expliquer la portée des différentes clauses de votre protection. Et en cas de réclamation, votre police constitue maintenant un guide de référence pratique et facile à comprendre.

Le français simplifié des polices Bouclier de la Royale. La preuve écrite que vous êtes bel et bien protégé comme vous le voulez.

Vous êtes assuré de tout comprendre.

L'Assurance Royale

Canada



Les Obligations d'Épargne du Canada

Tous ceux qui ont acheté ou qui achèteront les Obligations d'Épargne du Canada, émission 78/79, que ce soit au comptant, selon les modes d'épargne sur le salaire ou d'épargne mensuelle, bénéficieront d'un taux d'intérêt majoré à 9 1/2%, même si les formulaires d'achat et les certificats d'obligations indiquent les anciens taux.

TAUX MAJORÉ

9 1/2%

par année pendant 7 ans

- Période de vente prolongée jusqu'au 22 novembre
- Limite d'achat haussée à \$50 000

Plus que jamais une chance en or!

Vous avez maintenant jusqu'au 22 novembre pour acheter vos Obligations d'Épargne du Canada sans avoir à payer l'intérêt couru.

La limite individuelle d'achat est haussée à \$50 000. Les détenteurs des séries SR et S24, échéant cette année, peuvent réinvestir le produit de leur remboursement en sus de cette limite.

Ceux qui, avant le 23 novembre, auront acheté leurs Obligations d'Épargne du Canada selon les modes d'épargne sur le salaire ou d'épargne mensuelle continueront d'utiliser les tableaux de versements basés sur le taux de 8,90% même s'ils recevront un intérêt majoré à 9 1/2%.

Obligation à intérêt régulier

Dans le cas des obligations à intérêt régulier une coupure de \$1 000 vous rapporte maintenant \$95 par année jusqu'à échéance en 1985.

Après le 22 novembre

Sur tous les achats au comptant effectués après le 22 novembre, un intérêt au taux de 9 1/2% sera calculé à partir du 1er novembre jusqu'à la fin du mois de l'achat.

Après cette date, ceux qui souscriront au mode d'épargne mensuelle verront leurs versements ajustés en fonction du nouveau taux de 9 1/2%.

Obligation à intérêt composé

Le taux d'intérêt étant majoré à 9 1/2% à partir du 1er novembre 1978 jusqu'à échéance en 1985, voici comment une obligation à intérêt composé de \$100 croîtra:

	1er nov	Valeur	1er nov	Valeur
1979		\$109.50	1983	\$157.42
1980		\$119.90	1984	\$172.38
1981		\$131.29	1985	\$188.76
1982		\$143.77		

une chance en or

DÉPÊCHEZ-VOUS D'EN PROFITER